

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**
p 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**Unité
Ouvrière**
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1902 - 14 janvier 2005 - prix : 1 €

18, 19, 20 janvier

**Des journées
d'action à réussir
et à poursuivre
en les unifiant et
en les généralisant**

15 janvier

**Faire
respecter le
droit à l'IVG**
p. 4

Gaz

**Des canalisations
dangereuses**
p. 10

La Poste

**Une loi
contre le
service postal**
p. 11

Après le raz de marée en Asie

**Les pays riches et leur
générosité bien calculée**
p. 8



Sommaire

Leur société

- p 4 ■ Il y a trente ans, la loi Veil
■ L'IVG en Europe, une liberté souvent bafouée
- p 5 ■ Chirac, des paroles à la réalité
■ Chirac promet des sous pour la recherche...
■ Dividendes, toujours plus pour les actionnaires
- p 6 ■ Fonction publique : des choix budgétaires contre les travailleurs et les usagers
- p 10 ■ Explosions dues au gaz
■ EDF contrainte de rétablir le courant à une famille
- p 16 ■ Enfants étrangers expulsés
■ Certificat d'hébergement

Tribune

- p 6 ■ Abbas, nouveau chef de la police palestinienne... mais pas encore de l'État palestinien

Dans l'enseignement

- p 7 ■ Opération policière aux portes des écoles
■ Un manque criant d'infirmières scolaires
■ Lycée professionnel A. Rimbaud à La Courneuve

Dans le monde

- p 8 ■ Après le raz de marée
■ Le moratoire sur la dette des pays d'Asie
■ Des précédents édifiants sur les allègements de dettes
- p 9 ■ Palestine : après l'élection de Mahmoud Abbas
■ Italie : l'accident ferroviaire près de Bologne

Dans les entreprises

- p 11 ■ La Poste, une loi pour la concurrence et contre le service postal
■ France Télécom Montpellier
- p 12 ■ SCO, filiale Renault à Creil
■ Renault Cléon
■ Hôpital La Pitié Salpêtrière - Paris
■ Ateliers SNCF Quatre-Mares Saint-Etienne du Rouvray
- p 13 ■ Renault Flins (Yvelines)
■ Cagnes-sur-Mer (Alpes-Maritimes)
■ Hausse des tarifs d'assurances
- p 14 ■ Aéroports de Roissy
■ L'amiante à la faculté de Jussieu - Paris

Il y a cent ans

- p 15 ■ 22 janvier 1905, le Dimanche Rouge de Saint-Petersbourg
- p 16 ■ Louise Michel mourait

• Factures téléphoniques de France Télécom

Transfert aux pauvres et aux personnes âgées

France Télécom vient de demander au gouvernement une nouvelle hausse de l'abonnement téléphonique de 20 à 30 % pour les trois ans à venir, invoquant qu'il est le seul opérateur téléphonique à assurer un « service public universel » qui comprend le raccordement de chaque domicile à un réseau téléphonique, le service d'annuaire et de renseignements ainsi que le maintien d'un nombre minimum de cabines téléphoniques.

Il est vrai que ni Bouygues Télécom, ni SFR-Cégetel-Vivendi n'ont accepté de se charger de ces services alors qu'un appel d'offres a été lancé. Mais, au lieu d'exiger une contribution financière à ses concurrents, comme cela est d'ailleurs prévu dans la loi, la direction de France Télécom choisit de faire payer les consommateurs en augmentant le prix de l'abonnement.

Une centaine de milliers de personnes échapperont à ces hausses pour la simple raison qu'ils ne payent plus d'abonnement à France Télécom et passent leurs communications via Internet. Mais outre que cette option est loin d'être idéale (moindre qualité, problème en cas de panne), elle n'est pas accessible partout sur le territoire. Et parmi la population la plus pauvre, rares ceux qui y ont accès ; par conséquent beaucoup subissent de plein fouet le

coût croissant de l'abonnement qui constitue, pour ceux qui téléphonent peu, le gros de leur facture téléphonique. C'est le cas en particulier pour les personnes âgées qui ne se servent que très rarement du téléphone (bien moins que les entreprises), mais pour lesquelles le téléphone est une nécessité vitale, pour maintenir des liens avec leurs proches, ou encore pour appeler à l'aide le cas échéant. Le gouvernement s'est

donné deux jours pour répondre à la demande de France Télécom. Il est à craindre qu'il y réponde favorablement même s'il réduit les exigences de l'opérateur.

Depuis des années, France Télécom justifie par la nécessité de lutter contre la concurrence un changement dans sa grille de tarifs : d'un côté une diminution du prix des consommations à l'unité, en particulier sur les axes longue distance à fort trafic comme d'Europe aux États-Unis, de l'autre une augmentation du prix de l'abonnement, malgré l'injustice sociale et humaine flagrante que cela engendre.

Entre l'ouverture du marché des télécommunications à la concurrence le 1^{er} janvier 1996 et aujourd'hui, l'abonnement téléphonique est passé de 6,98 euros à 13 euros par mois, soit 86 % d'augmentation, plus de six fois la hausse moyenne des prix !

J. S.



Travail... mais pas famille

Le gouvernement veut empêcher de fait que tous les fonctionnaires et assimilés ayant trois enfants et qui ont cotisé au moins 15 ans, puissent partir en retraite, s'ils le souhaitent, au prorata de leur durée de cotisation comme ils en avaient jusqu'alors la possibilité. Il prétend ne pas remettre en cause le principe. Mais c'est tout comme. Il a en effet décidé de conditionner ce départ à l'existence « d'une interruption de l'activité pour chacun des enfants dans des conditions fixées par décret en Conseil d'État ». On ne sait pas encore ce que seront ces conditions de durée et de type d'interruption, si elles concerneront par exemple le congé parental, d'adoption, de maternité pour les femmes, ou encore de disponibilité pour élever un enfant...

En revanche, ce qui est sûr, c'est qu'il faudra avoir cessé son activité un certain temps après la naissance de chacun des enfants pour prétendre à cette retraite anticipée. Pour les femmes, il n'est même pas sûr que le congé de maternité soit suffisant. Quant aux hommes, leur

situation réelle risque de ne plus être prise en compte.

Jusqu'à une époque récente, seules les femmes pouvaient prétendre à ce dispositif. Au nom de l'égalité hommes-femmes, des hommes avaient à juste titre porté l'affaire devant des tribunaux européens qui leur avaient donné raison. Plusieurs milliers de fonctionnaires ayant eu au moins trois enfants ont ainsi obtenu de partir en retraite anticipée.

Depuis plus d'une décennie, les gouvernements n'ont eu de cesse de restreindre les droits à la retraite et de dégrader les conditions du départ. Cette mesure pour remettre en cause cette possibilité de retraite anticipée, et contraindre des travailleurs et des travailleuses à travailler plus longtemps qu'ils ne le prévoyaient, s'inscrit dans cette logique. Ce gouvernement qui prétend qu'il faut favoriser les naissances et se pose en grand défenseur de la famille n'est pas à une contradiction près. Surtout lorsqu'il s'agit de restreindre les droits des travailleuses et des travailleurs.

Michel ROCCO

La prochaine réunion du CERCLE LÉON TROTSKY

aura pour thème :

Les religions et l'oppression des femmes

Vendredi 4 février 2005 à 20 h 30

Théâtre de la Mutualité
24, rue Saint-Victor – Paris 5^e

(Métro : Maubert-Mutualité)

Participation aux frais : 3 euros

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste) - membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste (trotskyiste) qui édite Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, minorité d'exploiteurs d'un côté et majorité d'exploités de l'autre. Une société qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Pour les militants de Lutte Ouvrière, le socialisme est aussi éloigné des politiques conservatrices de Mitterrand-Jospin que le communisme l'est de l'image qu'en a donnée la dictature stalinienne qui a régné en URSS.

Nous sommes convaincus que les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt au maintien de l'actuelle société. Mais pour cela ils devront détruire l'appareil d'État de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi ses tribunaux, sa police, son armée pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages de l'économie.

Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre. C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé. Nous sommes convaincus que c'est la seule façon d'être aujourd'hui réellement internationalistes, et communistes et socialistes révolutionnaires.

Lutte Ouvrière sur Internet

Notre site : www.lutte-ouvriere.org - Notre e-mail : journal@lutte-ouvriere.org

Union Communiste Internationaliste

www.union-communiste.org - E-mail : contact@union-communiste.org

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE

B.P. 233 - 75865 PARIS CEDEX 18 - FRANCE

Téléphone : 01 48 43 65 58 - Télécopie : 01 48 43 69 94

SOUTENEZ LUTTE OUVRIÈRE !

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 Paris Cedex 18. Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti « Lutte Ouvrière » conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées, et que tout don de plus de 150 euros consenti à un mandataire doit être versé par chèque. Le total annuel des dons est limité à 7 500 euros par personne physique.

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 43 65 58 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1er janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 - 3, rue du Parc 93150 Le-Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 1009 | 85576.

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin.
Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Editions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin.

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

En retournant le bulletin d'abonnement ci-dessous à Lutte Ouvrière BP 233 - F-75865 Paris Cedex 18

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Ci-joint la somme de :

par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière	Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an
		10 numéros
France, DOM-TOM	18 €	35 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €
USA, Canada	35 €	70 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €
Envois sous pli fermé : tarifs sur demande		

Des journées d'action à réussir et à poursuivre en les unifiant et en les généralisant



Différentes fédérations syndicales de La Poste appellent à une journée d'action le 18 janvier « *contre la loi de dérégulation postale* ». Le 19, les cheminots sont appelés à faire grève contre le budget 2005 de la SNCF et les suppressions d'emplois qu'il prévoit. Le 20 janvier sera une journée de protestation contre les propositions salariales dans la Fonction publique.

C'est seulement en ce qui concerne les mauvais coups que prépare le gouvernement, sous prétexte « d'assouplir » encore plus les 35 heures que l'ensemble des confédérations syndicales, en dehors de la CGC, se sont mises d'accord pour appeler les travailleurs à une action commune pour le 5 février. Elle se donnera aussi pour objectif la défense de l'emploi et du pouvoir d'achat. C'est un samedi et ce sera essentiellement une journée de manifestations.

Quiconque se réjouit que des journées d'action soient proposées face aux attaques subies par les travailleurs est amené à se demander pourquoi cet éparpillement ? Bien sûr, être appelés tous le même jour ne ferait pas encore le succès d'une journée de protestation. Pour que tous retrouvent confiance dans la lutte, il faudra d'autres initiatives qui ne peuvent pas être remplacées par un claquement de doigts. Pourtant unifier les journées de protestation programmées les 18, 19 et 20 janvier aurait été affirmer haut et fort que c'est vers un « tous ensemble » qu'il faut aller.

Mais les arrière-pensées des directions syndicales sont une chose, l'intérêt des travailleurs en est une autre. Et leur intérêt, c'est que ces journées d'action soient un succès ; que là où il y a un appel à la grève, il soit suivi le plus massivement possible ; et que les manifestations entraînent le maximum de travailleurs.

C'est l'intérêt de ceux du secteur public concernés par les appels. Aussi bien La Poste, la SNCF, que la Fonction publique sont frappées par des suppressions d'emplois, par endroit massives. C'est catastrophique pour ceux, contractuels ou CDD, qui sont jetés dehors ou pour

d'autres découragés par des mutations, et se traduit par une dégradation des conditions de travail de ceux qui restent.

Mais, au-delà des secteurs publics concernés, tous les travailleurs ont intérêt à ce que ces journées soient un succès et constituent un encouragement pour l'ensemble des travailleurs à entrer dans la lutte.

Car nous n'avons pas d'autre choix si nous voulons arrêter les attaques incessantes et du patronat et du gouvernement.

Les suppressions d'emplois concernent absolument tous les travailleurs, du public comme du privé. Le nombre des emplois précaires s'accroît partout, avec des salaires tels que, même sans tomber dans le chômage, de plus en plus de familles de travailleurs tombent dans la pauvreté. Même ceux qui ont un emploi stable ressentent la dégradation de leur pouvoir d'achat. Les salaires stagnent, alors que s'accroissent sans cesse les prélèvements de toutes sortes, des impôts locaux à la CSG, du forfait hospitalier à la consultation chez le médecin.

Nous ne pouvons pas laisser les choses s'aggraver encore. Le gouvernement montre par ces gestes qu'il est entièrement au service des possédants. Chacune de ses mesures favorise le grand patronat et les riches, quitte à fouler aux pieds les besoins les plus élémentaires des travailleurs et des classes populaires.

Bien sûr, même réussies les journées d'action de janvier, comme les manifestations du 5 février, ne suffiront pas à les faire reculer. Mais cela redonnerait à ceux qui y participeront le désir de continuer et à d'autres l'envie de les rejoindre. Cela ferait pression aussi sur les directions syndicales pour qu'elles ne laissent pas ces journées d'action sans lendemain.

Imposer des objectifs communs aussi essentiels que l'arrêt des suppressions d'emplois et des licenciements et une augmentation générale des salaires devient une question vitale pour l'ensemble des salariés de ce pays. Quelles que soient les étapes pour y parvenir, la lutte d'ensemble est nécessaire. Cette nécessité finira par s'imposer !

Arlette LAGUILLER

• « Assouplissement » des 35 heures

Un projet réactionnaire, un de plus !

Quatre députés de l'UMP vont déposer, avec l'accord du gouvernement, un projet de loi destiné à « *assouplir* » la loi, ou ce qu'il en reste. Le prétexte serait que cette loi pénaliserait les patrons et même les travailleurs qui pourraient, s'ils n'étaient plus bridés par cette loi, « *gagner plus en travaillant plus* ».

La bonne blague, si l'on ose dire ! Cette loi, contrairement à ce que prétend la droite et les ministres, ne pèse pas vraiment sur le patronat. Mieux même, elle l'a amplement favorisé, plus particulièrement en généralisant la flexibilité que le patronat réclamait à cor et à cri depuis des années et que le gouvernement socialiste lui a offert sur un plateau d'argent. Cela lui

permet d'organiser les horaires de sa production au gré de ses besoins. D'ailleurs, la plupart des patrons des grandes entreprises, interrogés par les journaux économiques, ne se plaignent pas de l'existence de cette loi, quand ils ne s'en félicitent pas en coulisse. Même le Medef a mis une sourdine à ses vociférations contre les 35 heures.

Le projet de loi de l'UMP et du gouvernement permettra aux patrons de bénéficier d'un contingent plus grand d'heures supplémentaires autorisées, mais seulement s'ils en ont besoin. Car, est-il nécessaire de le rappeler, ce sont eux et eux seuls qui décident de prolonger, ou pas, la durée du travail, et jamais les salariés qui ont la possibilité de choisir « *de travailler*

plus pour gagner plus » – avec des heures supplémentaires qui n'ont plus rien à voir avec ce que l'on entendait par cette expression, puisqu'elles sont de moins en moins majorées.

Les patrons n'en sont pas à donner plus de travail pour que les travailleurs gagnent plus, mais à imposer plus de travail pour un salaire inchangé, voire réduit. C'est le cas, quand ils diminuent les effectifs sans diminuer la charge de travail de ceux qu'ils gardent. C'est aussi le cas quand, comme chez Bosch, près de Lyon, on impose, par le chantage à la délocalisation, aux salariés d'accepter de travailler plus longtemps pour le même salaire. Cela montre d'ailleurs que loi ou pas, les patrons agis-

sent à leur guise, utilisant tous les moyens, en particulier ceux que leur donne le rapport de forces. Sans compter que cette loi Aubry sur les 35 heures, contre laquelle la droite bataille, compensait largement ce prétendu coût des 35 heures, en accordant au patronat de larges compensations financières, à la charge... du budget de la Sécurité sociale.

Mais ce ne sont pas ces aspects-là que la droite veut supprimer, afin de rendre à la Sécurité sociale ce qu'on lui a imposé, et de reprendre aux patrons les facilités que leur accorde la flexibilité. Bien au contraire ! Elle veut accorder des facilités supplémentaires, plus de souplesse si c'est possible, pour exploiter les salariés.

Au-delà même de ce calcul, la droite veut surtout donner des gages à sa clientèle électorale, lui montrer sa volonté, son acharnement à remettre en cause tout ce qui, de près ou de loin, limite les pouvoirs patronaux.

Autant il est vrai que les 35 heures, décidées par le gouvernement Jospin, étaient loin de satisfaire la revendication du monde du travail largement en droit d'exiger que l'on travaille moins et que tous aient un travail – surtout dans une période où le nombre de sans-emploi allait grandissant en même temps que les profits patronaux –, autant il faut s'opposer à cette mesure antiouvrière, une de plus, que s'appête à adopter cette droite arrogante et insatiable.

Jean-Pierre VIAL

• Il y a 30 ans, la loi Veil

IVG : un droit à faire respecter

Le 17 janvier 1975 paraissait au *Journal Officiel* le texte de la loi Veil reconnaissant enfin aux femmes le droit d'interrompre une grossesse non désirée dans des conditions médicalisées.

Trente ans plus tard, ici, bien des difficultés persistent et, dans de nombreux pays, ce droit élémentaire reste à gagner.

Une loi imposée par les luttes des femmes

On a peine à y croire mais, en 1975, les femmes vivaient toujours sous le coup du Code Napoléon de 1810 et de son article 317 : « *Quiconque provoque l'avortement d'une femme enceinte avec ou sans son consentement au moyen d'aliments, de drogue, de médicaments, par violence ou d'autres remèdes, est puni de prison.* » À cette loi rétrograde du début du 19^e siècle, s'ajoutait celle de 1920, votée par une assemblée d'hommes au lendemain de la boucherie de 14-18 et qui, elle, réprimait et punissait « *la provocation à l'avortement et la propagande anticonceptionnelle* ». Ces lois n'empêchaient pas les femmes qui l'avaient décidé de mettre un terme à une grossesse qu'elles ne pouvaient ou ne voulaient assumer. Sauf qu'elles le faisaient dans la clandestinité, au mépris de leur santé,

de leur fertilité future et parfois de leur vie.

Après 1968, les luttes des femmes permirent de dénoncer l'injustice et l'hypocrisie de la loi. En 1971, 343 femmes dont des femmes célèbres déclaraient publiquement dans un manifeste « *Nous avons avorté* ». L'année suivante, 331 médecins affirmaient à leur tour « *Nous avons pratiqué des avortements* ». Peu de temps avant, au procès de Bobigny une jeune fille qui avait avorté et sa mère qui l'y avait aidée furent acquittées. Puis des organisations tels le Planning familial et le MLAC (Mouvement et de la contraception) organisèrent publiquement des centres où étaient pratiquées des interruptions de grossesse. L'hypocrisie s'étalait au grand jour. Le 17 janvier 1975, la loi autorisant l'interruption volontaire de grossesse sous certaines conditions était enfin promulguée.

Un droit encore fragile, une loi menacée

La loi a été une avancée considérable. Mais elle n'est qu'un droit et pas une garantie. En effet, chaque année, des milliers de femmes voient le délai légal de douze semaines de grossesse s'écouler sans avoir eu accès à l'IVG. Parce qu'il faut parfois attendre trois semaines avant d'obtenir un premier rendez-vous dans un centre d'IVG. Parce que, dans le secteur



Manifestation à Grenoble le 11 mai 1973 (photo du haut) et manifestation à Paris en mars 1974 devant un car ramenant des femmes ayant été obligées de se faire avorter en Hollande (photo ci-contre).

privé, de nombreux centres ont fermé leurs portes, sous prétexte de non-rentabilité. Parce qu'à l'hôpital public, les services qui pratiquent des IVG sont débordés et victimes des mêmes réductions de personnel et de moyens que tous les autres services hospitaliers. Reste alors la possibilité de se rendre à l'étranger... à condition d'en avoir les moyens.

Et puis la loi reste menacée par tous les obscurantistes. Si les commandos anti-IVG ne sévissent plus à la porte des centres hospitaliers depuis qu'une loi punit le délit d'entrave à l'IVG, ils existent toujours. Ici, ils préparent leurs dévots contre la loi Veil au nom de « 30 ans, ça suffit » ; ailleurs ne serait-ce qu'en Irlande, au Portugal ou en



Pologne, ils dictent encore leur loi.

Samedi 15 janvier, il faut être nombreux à l'occasion de l'anniversaire d'une grande avancée du droit des femmes, pour montrer notre détermination à défendre ce droit, comme notre solidarité envers toutes celles qui doivent encore lutter pour l'obtenir.

Sophie GARGAN

• L'IVG en Europe

Une liberté souvent bafouée

Les organisateurs de la manifestation nationale du samedi 15 janvier 2005 ont tenu à ne pas se limiter à la situation française. Ils appellent aussi à manifester « *pour que partout en Europe soit garantie la liberté d'avortement* » et « *pour affirmer notre solidarité avec toutes les femmes privées de ce droit dans le monde* ».

Pour s'en tenir aux pays de l'Union européenne, la situation est très différente de l'un à l'autre, depuis l'interdiction pure et simple comme en Irlande et à Malte, en passant par des interdictions levées seulement en cas de viol comme au Portugal et en Pologne, jusqu'à l'autorisation légale de faire pratiquer une IVG sans autre raison à fournir qu'une demande de la femme, comme en France ou en Suède. Mais même dans les pays qui autorisent l'interruption volontaire de grossesse, les procédures imposées aux femmes visent à les cul-

pabiliser et multiplient les pressions et les obstacles, parfois au risque de rendre impossible une intervention dans le cadre et les délais légaux. Car les législateurs ont voulu composer avec la petite fraction de l'opinion la plus réactionnaire. Alibi commode, mais toutes ces ambiguïtés sont autant de freins. Pire, elles peuvent préparer des retours en arrière.

En Espagne, l'IVG demandée par la femme doit obtenir l'accord de deux médecins qui doivent attester – donc prendre la responsabilité parfois de faire des faux – que la santé physique ou psychique de la femme risque d'être atteinte par la poursuite de la grossesse, moyennant quoi l'IVG reste autorisée sans critère de délai. La situation en Allemagne – où l'avortement n'est pas légalement autorisé mais seulement toléré – est comparable, à ceci près que les attestations médicales ne sont exigées qu'en cas

d'IVG au-delà de douze semaines. De même en Belgique, où l'IVG doit être demandée par la femme en « *situation de détresse* » (déclarée par écrit) mais ne nécessite pas l'attestation des deux médecins si elle intervient dans le délai de douze semaines.

Parmi les difficultés rencontrées par une grande partie des femmes, celles des milieux populaires, les moins bien informées, y compris en matière de contraception, et aux budgets les plus modestes, il faut également ajouter le coût de l'intervention. En Angleterre, il est de 750 à 1 700 euros, à la charge de la femme la plupart du temps. En Espagne, il est gratuit dans les hôpitaux publics mais de 251 euros dans les établissements privés.

Il y a encore bien du chemin à parcourir pour que dans cette Europe dont les gouvernants prétendent qu'elle serait

un modèle de civilisation et de démocratie, les femmes puissent exercer en toute liberté et en toute dignité un droit aussi essentiel que celui de décider librement d'avoir ou pas un enfant.

Lucienne PLAIN

Manifestons le 15 janvier.

L'avortement, un droit, un choix, notre liberté

À l'appel du Mouvement français pour le planning familial, de la CADAC (Coordination des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception), de l'Ancic (Association nationale de centres d'interruption de grossesse et de contraception) et de nombreuses associations et organisations politiques, dont Lutte Ouvrière, une manifestation nationale est organisée

à Paris
place de la République
à 14 heures

Au sommaire de LUTTE DE CLASSE n° 85 (décembre 2004 - janvier 2005)

Textes du 34^e congrès de Lutte Ouvrière

- La situation internationale
- Motion sur la situation en Côte-d'Ivoire
- La situation économique mondiale
- Les délocalisations
- La situation intérieure
- Les élections 2002-2004
- Nos orientations pour 2005
- Motions à propos du référendum sur la Constitution européenne

Prix : 1,50 euro - Envoi contre quatre timbres à 0,50 euro



Chirac, des paroles à la réalité

Lors de la cérémonie des vœux aux « forces vives de la nation » (représentants des patrons, des syndicats et des associations) le 5 janvier, Chirac a mis en avant sa volonté de promouvoir l'égalité salariale entre hommes et femmes, ainsi que la promesse d'une hausse du smic. Il faut croire qu'il était en mal d'inspiration car ce n'est pas la première fois qu'il tient ce discours... avec l'efficacité que l'on sait !

L'ÉGALITÉ SALARIALE POUR DANS CINQ ANS ?

À propos de l'inégalité de salaire entre les femmes et les hommes, Chirac demande « au gouvernement de présenter sans tarder un projet de loi pour que les accords d'entreprise fixent des objectifs chiffrés, en vue de parvenir à l'égalité salariale dans un délai maximum de cinq ans ». Sans tarder ? Elle est bien bonne quand on sait que les lois visant à établir cette égalité se sont multipliées depuis des années !

La Constitution de 1946 fixait dans son préambule le principe d'égalité salariale. La même année, un arrêté abrogeait l'abattement jusque-là légal sur les salaires féminins par rapport aux salaires masculins. Des lois édictées en 1950 et 1971 intégraient la notion d'égalité de traitement dans les conventions collectives. Une autre, en 1972, confirmait l'égalité de traitement pour un tra-

vail égal, complétée elle-même par les lois Roudy de 1983 et Génisson de 2001, la dernière rendant obligatoire la négociation sur le sujet dans les entreprises.

Comme on le voit, ce n'est donc pas l'arsenal juridique qui manque. Et pourtant, toutes les enquêtes font état de l'infériorité des salaires féminins, de l'ordre de 20 %, par rapport à l'ensemble des salaires masculins. Car la loi qui domine sur toutes les autres est en fait la loi du profit qui pèse sur l'ensemble des salaires, et plus encore sur ceux des femmes.

HAUSSE DU SMIC : DU BLUFF À LA RÉALITÉ

« Le smic augmentera à nouveau de plus de 5 % au 1^{er} juillet 2005 », a promis Chirac qui a prétendu que le salaire minimum avait connu « une hausse de plus de 11 % en deux ans, la plus importante

depuis vingt ans ». Mais de quel smic parle-t-il ? Au moment de la mise en place des 35 heures, différents smic avaient été institués pour éviter d'avoir à imposer brutalement au patronat une hausse du salaire minimum de... 11,4 %, justement. L'harmonisation entre ces smic devait se faire par étapes, pour prendre fin au 1^{er} juillet 2005. En fait de coup de pouce au pouvoir d'achat des salariés, Chirac ne fait donc que promettre d'appliquer une mesure prévue par la loi Fillon de janvier 2003, et qui ne coûte rien au patronat puisqu'elle est largement compensée par des allègements de cotisations.

Donc, seule une minorité de smicards est concernée par cette hausse de 5 %. Les autres auront pour toute augmentation de salaire celle indexée sur la hausse officielle des prix. Les patrons en revanche vont avoir droit à un nouveau cadeau : « D'ici trois ans, il ne devrait plus y avoir de charges sociales, pour les entreprises, au niveau du smic », leur a promis Chirac. Autrement dit, plus les salaires versés seront bas, ne dépassant pas le smic, et plus les patrons auront droit aux allègements fiscaux. Telle est la justice sociale promise par Chirac et son gouvernement.

Marianne LAMIRAL

Extrait du bêtisier du président Chirac

« Pour moi, la femme idéale, c'est la femme corrézienne, celle de l'ancien temps, dure à la peine, qui sert les hommes à table, ne s'assied jamais et ne parle pas », avait déclaré Chirac en 1978.

Aujourd'hui président de la République, il se proclame le champion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Tout le monde a le droit de changer, ou du moins d'apprendre... à ne pas dire le fond de sa pensée.

• Réductions d'impôts

Services publics en ligne de mire

Chirac a réaffirmé son intention de réduire de 30 % entre 2002 et 2007, l'impôt sur le revenu.

Et dans la longue liste des vœux pieux débités par le locataire de l'Élysée, celui-ci risque de voir le jour. Car il s'agit surtout de l'impôt des plus gros revenus, comme l'a montré l'exemple de 2004. Le ministre des Finances, Gaymard, et son

acolyte au Budget, Copé, ont donc été interrogés par la presse sur la façon dont ils allaient réaliser cette promesse du président.

Ils ne peuvent annoncer qu'ils vont augmenter le déficit des comptes de l'État, au moment où la France est déjà dans la ligne de mire de la Commission européenne pour déficit excessif.

Ils s'interdisent de prendre sur les budgets de l'armée, de la police et de la justice. Ces budgets sont sacrés, on n'y touche pas !

Il n'est pas non plus question de réduire les cadeaux aux plus aisés. Au contraire, Gaymard a dit qu'il espérait obtenir une baisse de TVA pour la restauration, Raffarin a annoncé de nouvelles baisses d'impôt

pour ceux qui emploient du personnel de maison.

Reste donc la solution de réduire les budgets des services publics en taillant dans les effectifs.

S'en prendre à l'activité de ces services qui bénéficient à l'ensemble de la population, c'est cela pour eux réduire les dépenses de l'État.

Vincent GELAS

• Chirac promet des sous pour la recherche...

Banco ! dit l'industrie pharmaceutique

Chirac a promis la création, en 2005, d'une Agence nationale pour la recherche dotée d'un budget d'un milliard d'euros. Les laboratoires de l'industrie pharmaceutique français salivent.

Dès lundi 10 janvier, les cinq plus gros – Sanofi-Aventis, Servier, Pierre Fabre, Ipsen et Fournier – après s'être rencontrés, ont répondu présent. Ils imaginent très bien l'argent

public utilisé pour des recherches en biologie, sur les gènes en tout domaine en rapport direct avec la mise au point des médicaments. Attention, pas pour n'importe quel médicament, pas pour ceux qui soignent des maladies rares, mais pour ceux qui traitent des affections comme l'hypertension, le diabète ou les maladies neurodégénératives, c'est-à-dire pour des recherches sur des médicaments qui promettent d'être prescrits à de

nombreux patients et pendant longtemps... C'est qu'ils ont des frais ces miséreux : « Nous investissons 15 à 20 % de notre chiffre d'affaires dans la recherche appliquée. (...) Cette dynamique ne peut durer que si la recherche fondamentale bouillonne et dispose de crédits abondants ».

Et ces gros labos d'ajouter leurs conditions : que leur soit allouée la totalité du budget prévu et que celui-ci soit renouvelé pendant cinq ans. Et puis,

ils suggèrent... de recevoir les jeunes chercheurs du secteur public pendant trois à cinq ans au lieu des dix-huit mois actuels, de diminuer les charges sociales pour les emplois créés en recherche, de déduire de leur imposition 60 % de leur investissement en recherche... Bref, que la vache à lait du public leur fournisse tous les moyens requis pour engranger le beurre des intérêts privés.

Sophie GARGAN

• Dividendes

Toujours plus pour les actionnaires

Nombre de grosses sociétés versent à leurs actionnaires des dividendes exceptionnels, en plus des dividendes ordinaires. Ainsi, aux États-Unis, Microsoft a versé en 2004 un dividende exceptionnel de 32 milliards de dollars.

En France, c'est ce que vient de faire Bouygues, le 7 janvier, en versant 1,7 milliard d'euros. Cela représente 5 euros pour une action qui a augmenté de 36 % en six mois et vaut actuellement 35 euros. C'est beaucoup plus que les investissements de Bouygues : environ un milliard par an.

Le même jour, la société d'immobilier Unibail versait de son côté un milliard de dividendes exceptionnels : 23 euros par action valant 110 euros aujourd'hui, en progression de 47 % sur un an. Ce n'est pas sans rapport avec le fait que l'impôt sur les plus-values des sociétés immobilières a baissé de moitié depuis 2003, et qu'elles sont dispensées d'impôt si elles reversent 85 % de leurs profits aux actionnaires.

Les actionnaires achètent des actions pour qu'elles leur rapportent, que ce soit en prenant de la valeur ou en rapportant des dividendes. C'est mieux encore si c'est les deux à la fois. Il est dans l'ordre des choses, dans ce système, que les dirigeants des entreprises (qui sont parmi les bénéficiaires de cette manne) leur reversent le maximum d'argent plutôt que de l'investir.

Mais cela fait justice aux discours de ces « investisseurs » qui pleurent la bouche pleine en invoquant hypocritement « l'intérêt de l'économie et de l'emploi ». S'ils pensent à quelqu'un, c'est à eux-mêmes, et l'argent qu'ils gagnent, ils se le partagent goulument.

Vincent GELAS

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

Abbas, nouveau chef de la police palestinienne... mais pas encore de l'État palestinien

Mahmoud Abbas qui a fait campagne pour la fin des violences et s'est prononcé contre l'Intifada armée, est élu avec quelques 66 % des voix et avec 70 % de participation, selon la commission électorale. Bush s'en est réjoui et l'a invité à Washington. De son côté, le Premier ministre israélien Sharon a affirmé qu'« avec cette élection, les Palestiniens s'engagent sur la voie du compromis et du dialogue » et s'est déclaré prêt à rencontrer Abbas. Sharon affirme toujours vouloir se retirer du territoire de Gaza en y démantelant les colonies israéliennes et c'est pour y parvenir qu'il fait rentrer les Travaillistes dans son gouvernement.

Certains optimistes interprètent tout cela comme des circonstances favorables pour la paix et la résolution des problèmes du peuple palestinien. Mais jusqu'à présent, Sharon avait surtout démontré qu'en quittant Gaza, il comptait y laisser une situation sociale et politique ingérable. En même temps, il s'autorisait à y continuer les incursions militaires de représailles tels les raids israéliens « ciblés » qui ont précédé l'élection, faisant de nombreuses victimes civiles, en particulier des enfants. Ce n'est certainement pas là le plus sûr moyen d'ôter aux groupes armés comme le Hamas leur soutien populaire.

Que ce soit avec Arafat ou avec Abbas, Sharon ne s'engage nullement à démanteler le mur qui découpe des régions palestiniennes, isole des villages de leurs terres agricoles et des villes voisines ou de leurs sources d'eau. Il s'engage encore moins sur la reconnaissance d'un État palestinien sur autre chose qu'un territoire en peau de chagrin, constitué de pièces et de morceaux séparés. Et pas question de reconnaître Jérusalem comme capitale de l'État israélien et en même temps d'un État palestinien. La paix selon Sharon, tout le monde la connaît. C'est lui qui a lancé la meurtrière guerre du Liban, planifié les massacres des camps palestiniens de Sabra et Chatila et organisé la provocation sur l'esplanade des Mosquées de Jérusalem, à l'origine de la dernière Intifada.

Les Travaillistes qui ont choisi de sauver le gouvernement Sharon, en entrant dans une coalition avec lui, ne sont pas plus pacifiques que la droite et ils l'ont bien montré quand ils gouvernaient. Pour eux comme pour Sharon, c'est à l'Autorité palestinienne de démontrer qu'elle est capable de faire la police dans son camp, de désarmer les groupes terroristes palestiniens.

L'élection à une large majorité de Abbas et l'importante participation aux élections, alors que le Hamas et le Jihad Islamique appelaient à l'abstention, signifie-il que les Palestiniens sont suffisamment épuisés et découragés pour accepter la paix aux conditions de Sha-

ron ? Sont-ils prêts à accepter un territoire encore restreint par rapport aux conditions du traité d'Oslo ? Ce résultat signifie-t-il que l'audience des groupes armés n'est plus en mesure de tout remettre en question ? C'est loin d'être évident. Si Abbas est élu largement, on ne peut pas dire que son élection ait déclenché une explosion de joie côté palestinien. Abbas aura fort à faire pour convaincre les Palestiniens qu'il suffit de négocier pour que leurs conditions d'existence s'améliorent. Aucune des questions de fond n'est réglée.

Les Palestiniens n'auraient-ils pour réaliser leurs aspirations légitimes que le choix entre Abbas ou l'extrême-droite intégriste ? Force est de constater que la politique des organisations palestiniennes a conduit une nouvelle fois la lutte des Palestiniens dans une impasse. La révolte des pierres, un soulèvement populaire spontané de la population que les troupes israéliennes peinaient à réprimer, aurait pourtant pu être porteuse de toutes autres perspectives. Mais à condition que les organisations palestiniennes aient cherché à tisser des liens avec la population pauvre israélienne, victime elle aussi d'une situation sociale et économique de plus en plus catastrophique en raison des conséquences de la provocation de Sharon et de la politique du gouvernement israélien.

Les groupes armés palestiniens, et principalement le Hamas, faisant de tous les Israéliens des ennemis à terroriser, en ont décidé autrement. Ils mènent la guerre non seulement à l'État israélien mais à toute la population israélienne, la poussant dans les bras de Sharon et de l'extrême-droite. Et par ailleurs, pas plus le Hamas que le Fatah ou l'OLP ne cherchent à s'associer réellement les masses arabes dans une lutte d'ensemble contre toutes les dictatures de la région, toutes aussi liées à l'impérialisme américain. C'est pourtant en développant une telle perspective que le peuple palestinien aurait la force de faire reculer ses adversaires et d'obtenir le droit à son État national, droit qui lui est toujours refusé.

La nouvelle Autorité palestinienne sera prise entre deux feux : entre sa volonté de négocier avec Israël en arrêtant les attentats et la pression des groupes armés, et particulièrement du Hamas. Sharon imposera à Abbas de mettre au pas ces groupes sans pour autant lui donner les moyens politiques (la satisfaction des revendications des Palestiniens). L'espoir d'une paix au Moyen-Orient ne peut venir ni de l'abandon de la lutte prônée par Abbas ni de la politique du Hamas qui fait des Israéliens des otages de leurs dirigeants les plus bellicistes.

Robert PARIS

Convergences Révolutionnaires n° 36 (novembre-décembre 2004)
bimestriel publié par la Fraction

Dossier : Délocalisations, chômage et démagogie chauvine

Articles : Paix européenne et guerre impérialiste – Loi Perben et justice à la tête du client – L'hôpital public mis au régime sec – Les accords de collaboration de classe signés par la CGT à la SNCF et à La Poste – La réélection de Bush : faut-il désespérer des travailleurs américains ?

Pour se procurer ce numéro, 1,5 euros, ou s'abonner (1an : 9 euros ; de soutien : 15 euros) écrire à : LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18 ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

Leur société

• Fonction publique

Des choix budgétaires contre les travailleurs et les usagers

Les annonces pour 2005 amplifient la politique du gouvernement quant à l'amputation des moyens de la fonction publique : 7 milliards d'euros de réduction sur les crédits, 17 000 emplois supprimés, sans compter la fin des emplois-jeunes et l'extinction progressive des contrats emploi-solidarité (CES).

Le ministre de la Fonction publique, Dutreil, a annoncé, en décembre 2004, son intention de continuer le quasi-blocage des salaires, en n'augmentant ceux-ci que de 0,5 % au 1^{er} février 2005, puis à nouveau 0,5 % au 1^{er} novembre, ce qui ne constituera en réalité qu'une hausse de 0,53 % sur l'année, alors que les syndicats dénoncent une perte de pouvoir d'achat de 5 % depuis 2000. Quant au ministre de l'Économie, il s'est joint début janvier au chœur des attaques contre le service public en annonçant « qu'il fallait globalement poursuivre la réduction du nombre des fonctionnaires ». En fait, il ne « sait pas s'il y en a trop, mais [il sait] qu'ils sont mal répartis », a-t-il déclaré à une radio. Il a par exemple constaté, en fin observateur, que depuis le début du septennat de Chirac, il avait fallu se livrer à des créations d'emplois dans certains secteurs, par exemple dans la police et la justice. Mais, dans d'autres, « l'informatisation doit

permettre de faire des gains de productivité » et, selon lui, des suppressions d'emplois.

Rien que dans l'Éducation nationale, la loi de finances 2005 prévoit la suppression de 3 400 postes d'enseignants titulaires dans les collèges et les lycées, 2 100 maîtres-auxiliaires et enseignants contractuels, sans compter les personnels non-enseignants. Les suppressions d'emplois prévues pour la seule fonction publique d'État dépassent les dix mille. Les deux autres fonctions publiques, territoriale et hospitalière, ne seront pas mieux loties.

Ces suppressions massives de postes ne peuvent que se traduire par une brutale dégradation des services publics, qui sont pourtant déjà loin d'apporter à la population ce qu'elle est en droit d'attendre : la santé, l'administration de proximité, l'enseignement, bien des services pâtissent douloureusement des coupes budgétaires et des suppressions de personnel.

En tant que travailleurs, en tant qu'usagers, les salariés, la population pauvre de ce pays a tout à gagner à ce que la mobilisation pour les journées d'action prévues les 18, 19 et 20 janvier par les syndicats de La Poste, de la SNCF et de la fonction publique soit un succès.

Viviane LAFONT

La Compagnie Jolie Môme s'installe à La Plaine-Saint-Denis (Seine-Saint-Denis)

La Compagnie Jolie Môme, que nos lecteurs connaissent bien puisqu'elle participe à l'animation de la fête de Lutte Ouvrière et aussi à de nombreuses manifestations, dispose désormais de son propre théâtre, *La belle Étoile*, au cœur de La Plaine-Saint-Denis (Seine-Saint-Denis).

Pour l'inaugurer, elle y jouera le spectacle créé en 2002 et qu'elle a surtout joué dans diverses villes de province, mais assez peu en Ile-de-France :

Je reviendrai et je serai des millions
— Spartacus —

Ce « spectacle d'actualité antique », comme elle l'intitule elle-même, sera joué :

à partir du 3 février prochain,

les jeudis, vendredis, samedis à 20 h 30 et dimanches, à 16 heures.

La Compagnie invite le public et ses amis à y venir dès les premiers jours car « il y a toujours trop de places libres aux premières représentations alors qu'il n'y en a généralement plus assez à la fin ».

Les tarifs sont de 16 euros et 10 euros (tarif réduit). Pour tous renseignements et réservations, il faut joindre le 01 49 98 39 20.

Il existe aussi un site Internet qui informe sur les activités de la Compagnie et explique comment accéder au nouveau théâtre :

www.cie-joliemome.org

L'adresse : La belle Étoile, 14 allée Saint-Just, La Plaine-Saint-Denis.

Fête de Lutte Ouvrière ANGERS

Samedi 12 février
de 15 heures à minuit
Salle Aragon

TRÉLAZÉ



• Lycée Professionnel Arthur-Rimbaud
La Courneuve (Seine- Saint-Denis)

La mobilisation a payé

Au LP Arthur-Rimbaud de La Courneuve, en Seine-Saint-Denis, les deux enseignantes vacataires dont le service devait prendre fin courant janvier pourront terminer l'année scolaire avec leurs élèves. Le rectorat de Créteil a cédé devant les protestations suscitées par leur situation, et leur a accordé le statut de contractuelles, contrat précaire lui aussi, mais un peu moins désavantageux que celui de vacataire, et qui permet d'effectuer des remplacements plus longs.

Les vacataires, en effet, sont embauchés pour effectuer 200 heures de cours. Une fois ces heures effectuées, leur contrat prend fin, sans garantie d'embauche ultérieure. Quant aux élèves, dans le meilleur des cas, ils se retrouvent avec deux ou trois professeurs qui se succèdent dans l'année. À Rimbaud, les deux enseignantes assumaient le remplacement de professeurs absents pour une longue durée. Il était donc aberrant de limiter leur service à dix ou onze semaines de cours, d'autant plus que leur matière – Sciences et techniques médico-sociales (STMS) pour l'une, Arts appliqués pour l'autre – compte en contrôle continu dans l'obtention du diplôme des élèves.

Des affichettes furent collées sur chaque vitre donnant sur la rue : « *Profs en colère* » ; « *Les profs passent, les élèves trinquent* » ; « *Non aux profs jetables* », pouvait-on lire. Deux banderoles furent déployées sur les grilles, la porte fut cadenassée tandis que la proviseure et son adjoint étaient retenus dans leurs bureaux. Parallèlement, des enseignants commencèrent à faire signer la pétition aux passants (nombreux, car c'était jour de marché), tandis que d'autres s'adressaient à la presse, convoquée pour l'occasion.

Moins d'une heure après le début de ce mouvement, le recteur téléphonait, se disant prêt à recevoir une délégation dans la matinée, à condition que les affichettes et les banderoles soient enlevées ! Mais avant même que l'on ait le temps de discuter de sa proposition, ses services appelaient pour dire que la professeur de dessin resterait elle aussi dans l'établissement en tant que contractuelle : la décision aurait été prise la veille mais il n'avait pas été « possible » de nous avertir plus tôt !

L'annonce de ce succès, faite au micro de l'établissement, a été accueillie dans chaque classe par des applaudissements ; à la récréa-

• Opération policière aux portes des écoles

Coup de poing pour frapper... l'opinion publique

Le 6 janvier, le gouvernement a envoyé, à grand fracas, ses policiers à la sortie d'un certain nombre d'établissements scolaires.

Pour cette opération spectaculaire annoncée dès le matin, il n'avait pas lésiné sur les moyens. Ainsi dans un lycée de la région parisienne, à Argenteuil, il n'y avait pas moins de vingt personnes pour contrôler la petite porte de l'établissement. Comme, entre le bâtiment scolaire et la porte, il y a une centaine de mètres, complètement à

découvert, chacun pouvait voir de très loin qu'il risquait d'être contrôlé ! Pas moins d'une quinzaine de policiers en tenue, plusieurs en civil, des voitures de police, et le commissaire de la localité lui-même, présentaient de loin ce midi-là un aspect plutôt inquiétant. Ils faisaient un tel barrage que cela ne donnait vraiment pas envie de sortir.

Cette opération, à but publicitaire pour le gouvernement, s'inscrit, paraît-il, dans le cadre du partenariat signé dernièrement entre l'Éducation

nationale et le ministère de l'Intérieur pour lutter contre les violences scolaires. Mais celles-ci ne risquent pas de diminuer de cette façon. Ce n'est pas avec ce genre de coup médiatique que l'on règlera les problèmes de la violence et de la délinquance qui existent à l'intérieur des établissements scolaires, avec bien des différences locales, et aussi à l'extérieur. Surtout quand, dans le même temps, on réduit les effectifs dans les établissements d'enseignement.

Correspondant local

• Infirmières scolaires

Un manque criant d'effectifs

Un rassemblement des infirmières scolaires a eu lieu le 11 janvier, suite à un appel syndical, devant le ministère de l'Éducation nationale.

Elles sont 6 683 à l'échelle du pays pour 8 200 collèges et lycées, 55 000 écoles primaires et deux millions d'étudiants. Dans le primaire et dans le secondaire, elles ont la charge, en général, de deux ou trois établissements du type collège ou lycée et d'une ou deux écoles primaires, plus ou moins proches. Au total, c'est entre 1 500 et 2 000 élèves qu'elles doivent essayer de suivre sur le plan de la santé physique et morale. Elles jouent également un rôle important dans le dépistage des maladies, des maltraitances, dans l'éducation à la santé, à la sécurité, à la vie sexuelle et affective. Elles surveillent l'hygiène générale des établissements.

Autant dire que, à raison de deux demi-journées en moyenne dans un établissement scolaire de plusieurs centaines d'élèves, elles doivent avoir l'œil

exercé et des antennes ultra-sensibles pour détecter les problèmes ! Les ministres successifs de l'Éducation nationale ont toujours promis et n'ont jamais tenu : de Jospin qui parlait, dans son « plan d'urgence pour l'école », de créer 2 000 postes d'infirmières et en a ouvert 84, à Darcos qui a décrété un plan quinquennal de prévention des conduites à risques, des suicides, etc., sans envisager la création d'un seul poste, en passant par Bayrou qui n'en a pas fait plus. Seule Ségolène Royal avait ouvert 600 postes, un nombre encore bien insuffisant pour changer réellement la situation.

Le ministre Fillon s'est engagé, en novembre dernier sur les ondes de France 2, à créer 1 500 postes. Mais rien n'est inscrit au budget 2005, ce qui va tout à fait dans le sens de la politique budgétaire du gouvernement sur l'éducation et les services publics en général. La revendication posée lors de la manifestation du 11 janvier était destinée à rappeler au

ministre son engagement. Le syndicat SNICS-FSU, qui y appelait, chiffre les besoins à 5 000 nouveaux postes et réclame également une meilleure prise en compte de leur formation, de leur qualification et de leur salaire.

Le manque d'infirmières scolaires est une évidence qui s'inscrit dans le déficit plus général d'adultes dans les établissements scolaires, en particulier dans les établissements des quartiers populaires. La politique du gouvernement Raffarin dans ce domaine continue d'aggraver la situation créée par les gouvernements précédents.

Tous les travailleurs du secteur de l'éducation, enseignants ou non, ont intérêt à saisir l'occasion de la journée de grève et de manifestations dans l'Éducation nationale, programmée le 20 janvier, pour se faire entendre tous ensemble et préparer la lutte nécessaire pour mettre en échec cette politique.

Viviane LAFONT



Dès décembre, chacun s'est mobilisé pour obtenir que ces enseignantes restent dans l'établissement : pendant que la direction multipliait les démarches auprès du rectorat, l'ensemble des personnels faisaient circuler l'information et élevaient des protestations. De leur côté, les élèves faisaient signer des pétitions dans les classes et auprès de leurs parents, et se déclaraient prêts à soutenir toute action.

Au retour des vacances, le rectorat fit savoir que la collègue de STMS devenait contractuelle à la fin de sa vacation et qu'elle pourrait donc rester. Mais rien pour l'autre enseignante ; au contraire, un remplaçant avait même été pressenti ! Le 7 janvier, trois jours avant la fin de son contrat, nous sommes donc passés à l'action.

tion suivante, l'ambiance était à la fête. Tout le monde en a assez en effet de voir les professeurs nommés n'importe comment, au petit bonheur, pour des durées de plus en plus courtes, et de voir aussi des collègues appréciés disparaître du jour au lendemain, alors que dans le même temps, les discours officiels insistent sur la nécessité d'avoir des équipes pédagogiques stables, surtout dans des ZEP (Zone d'éducation prioritaire) comme La Courneuve.

Que le rectorat de Créteil ait reculé pour ces deux enseignantes est un encouragement pour se battre contre le travail précaire qui se généralise dans l'Éducation nationale.

Correspondant LO

• Après le raz de marée

Cinq millions de vies dévastées, mais des milliards de dollars en jeu

Plus de deux semaines après le raz de marée qui a dévasté le Sud-Est asiatique, des milliers de cadavres sont encore délogés des tonnes de débris. Dans des zones entières, des rescapés tentent désespérément de survivre en l'absence de nourriture, d'abris, de soins médicaux. Même si désormais les dirigeants du monde entier, et les médias à leur suite, ne cessent de parler de l'indispensable solidarité, la catastrophe révèle combien la société mondiale est peu équipée pour venir en aide aux populations... bien moins en tout cas que lorsqu'il s'agit de leur faire la guerre.

Le total des aides financières atteindrait aujourd'hui au moins 5 milliards de dollars, voire même 8 milliards selon certaines sources, la plus grande partie de ces aides étant constituée de dons privés, transitant par les organisations humanitaires. Mardi 11 janvier, lors de l'assemblée qui a réuni à Genève, sous l'égide de l'ONU, les représentants des pays et associations ayant promis ces aides, Kofi Annan en a appelé à la concrétisation des promesses, au souvenir du milliard de dollars promis après le séisme de Bam en Iran, réduit dans la réalité à 17 millions selon le président iranien...

Les grandes puissances, elles, sont à présent préoccupées du problème de la dette des pays touchés par le tsunami : il s'agit en effet d'une somme de 406 milliards de dollars, selon la Banque mondiale, dont l'intérêt a représenté en 2003, de la part des onze pays atteints, un remboursement de 68 milliards de dollars, plus de huit fois le montant des aides promises. Il se trouve des spécialistes pour arguer, avec la bonne conscience des usuriers charitables, que l'annulation pure et simple de la dette des pays pauvres ne ferait que désorganiser l'équilibre financier de ceux-ci.

Les experts dépêchés par les grandes banques sont plus rassurants... pour les investisseurs : si le bilan humain est catastrophique, seuls quatre pays, la Thaïlande, le Sri Lanka, les Maldives et les Seychelles verront leur croissance économique amputée en 2005, en raison du poids du tourisme et de la pêche

dans la richesse produite par chacun de ces pays. Mais, en Indonésie, par exemple, les secteurs de l'huile de palme, du caoutchouc et du gaz naturel n'ont pas souffert, pas davantage que le raffinage du pétrole en Inde ni les technologies de pointe du Penang en Malaisie...

Moins de trois semaines après la catastrophe qui a bouleversé la vie de plusieurs mil-

lions d'êtres humains, laissant sur place un désastre encore à peine maîtrisé, l'heure est donc à présent, pour les capitalistes, aux discussions de chiffonniers, à peine voilées, sur l'utilisation des sommes de l'aide. Quant aux requins qui profiteront des multiples reconstructions, ils ne sont sans doute pas loin.

Viviane LAFONT



• Le moratoire sur la dette des pays d'Asie

Une générosité en trompe-l'œil

Les ministres des Finances du G7, qui regroupe les sept États les plus riches, ont décidé de proposer un moratoire sur la dette publique, c'est-à-dire les prêts faits par les États aux pays d'Asie frappés par le tsunami. Ce moratoire – c'est-à-dire la suspension provisoire du paiement des intérêts de la dette – doit être approuvé par les membres du Club de Paris, qui regroupe les États créanciers et qui a le pouvoir de prendre la décision.

Bien sûr, on peut toujours se dire que cette décision, si elle est prise et surtout appliquée, allégera un peu le fardeau que représente la dette pour ces pays pauvres qui viennent de subir d'immenses destructions. Alors que la totalité des promesses de dons (émanant des États et des particuliers) s'élèverait pour l'instant à plus de 5 milliards de dollars, les intérêts de la dette représentent un paiement en sens inverse de plusieurs fois cette somme... chaque année.

Mais la parcimonie de cette mesure a de quoi écœurer, d'autant plus que ce geste, pour limité qu'il soit, n'est pas aussi généreux qu'il veut le paraître.

Le Club de Paris ne gérant qu'environ un quart de la dette des pays d'Asie, les mesures qu'il se propose de prendre ne concerneront de toute façon qu'une partie des sommes en cause. Les États créanciers sont avant tout motivés par leurs propres intérêts bien compris. Remarquons tout d'abord qu'ils ne proposent qu'un report du paiement des intérêts de la dette, et nullement son annulation. Ils savent bien qu'une partie des pays débiteurs auraient eu bien du mal à honorer leurs créances qu'ils considèrent comme irrécupérables. Ce genre de geste est donc surtout une manière pour les pays riches de soigner leur image de marque finalement à bon compte vis-à-vis des populations, notamment dans des pays à majorité musulmane où

ils en ont bien besoin. Colin Powell, arrivant en Indonésie, a déclaré en toute ingénuité : « Je pense donner au monde musulman et au reste du monde l'occasion de prendre la mesure de la générosité américaine et d'apprécier les valeurs américaines en action ».

Encore faudrait-il que l'argent ainsi économisé par les États débiteurs, si les pays riches passent l'éponge sur leurs dettes, profite aux populations victimes du tsunami, ce qui ne sera pas le cas. Comme l'a expliqué, le Premier ministre australien, John Howard : « Les dettes ne sont généralement pas dues par les personnes qui ont besoin d'une aide, mais par des organisations. Et rien ne nous garantit que si l'on décrète un moratoire sur la dette, cet argent finisse là où il devrait finir ». Howard utilise là un bon prétexte pour opposer une fin de non-recevoir à ceux qui lui demandent d'effacer purement et simplement la dette de ces

pays. Mais sa remarque n'est pas sans fondement.

D'ailleurs, les mécanismes économiques eux-mêmes risquent de faire payer ce moratoire aux pays concernés et d'annuler au bout du compte une partie, voire la totalité, du gain qu'ils étaient censés en retirer. En effet, les banques privées délivrent en permanence des « notes » aux différents États pour apprécier leur fiabilité en tant qu'emprunteurs, et pour fixer les taux d'intérêts auxquels les nouveaux emprunts seront contractés. Or, le moratoire aurait comme effet de faire baisser la note de ces pays, et donc de renchérir par la suite le coût de leurs futurs emprunts. C'est d'ailleurs la raison qu'ont invoquée la Thaïlande et l'Indonésie pour refuser ce moratoire.

Quand un usurier prétend aider son débiteur, il faut toujours se méfier.

Jean RAYNARD

Allégements et annulations de dettes : des précédents édifiants

Il n'est pas rare que les pays créditeurs aient décidé l'annulation d'une partie de la dette de pays pauvres. Derrière des mesures présentées sous le masque de la générosité et de l'humanisme, se cachent des calculs qui n'ont rien à voir avec l'amélioration de la situation des populations.

Ainsi le G7, relayé par le FMI et la Banque Mondiale, avait-il lancé en 1996 une initiative baptisée « PPTE » (Pays Pauvres Très Endettés). Elle consistait à annuler près de 100 milliards de dollars de dette pour 34 pays, la France étant une des premières concernées avec 10 milliards d'annulation. Derrière ce qui pourrait paraître comme une

aubaine pour les pays pauvres, la réalité était moins glorieuse. Car si les dettes annulées étaient de toute façon irrécouvrables depuis longtemps, les annulations avaient comme contrepartie obligatoire un renforcement de l'emprise des créanciers sur la politique économique des pays concernés. À tel point que certains États, comme le Laos, avaient refusé de « bénéficier » de cette mesure ! En fait, ces « annulations PPTE » ont avant tout servi à assurer les créanciers du versement plus régulier des intérêts, et au total, elles ont alourdi le fardeau des débiteurs.

La France, quant à elle, pratique de surcroît depuis quatre ans la technique dite du « refi-

nancement par don » : vis-à-vis des États qui lui doivent directement de l'argent, elle ne propose pas d'effacer leurs dettes, mais en échange du paiement des intérêts, elle procède à un don équivalent de sa part. Il ne s'agit pas dans ce cas pas d'annulation globale de la dette à proprement parler, mais d'un engagement à compenser les intérêts par un mouvement en sens inverse. Le prétexte invoqué serait de pouvoir contrôler l'utilisation des sommes, et de s'assurer que les bénéficiaires en soient les populations. Mais là encore, la réalité est à l'opposé des intentions proclamées. Cette procédure se traduit par une mise sous tutelle des États débiteurs. Ceux-ci

n'ont plus de marge de décision sur l'utilisation de l'argent car le « don » est invariablement affecté à des achats auprès d'entreprises françaises. Les « dons » en question sont d'ailleurs déduits du contingent alloué à l'aide aux pays pauvres ! C'est l'État débiteur qui « s'aide » lui-même ou plutôt qui aide ainsi les banquiers et industriels français, bénéficiaires des commandes avec les intérêts de la dette. Et cela est couronné par le renforcement de la mainmise de l'État français sur d'autres États – essentiellement africains. Il n'est pas fini le temps des colonies !

J. R.

• Palestine

Après l'élection de Mahmoud Abbas

C'est sans surprise que, dimanche 9 janvier, Mahmoud Abbas a été élu Président de l'Autorité palestinienne. Le successeur de Yasser Arafat a obtenu plus de 62 % des voix, suivi de loin par Moustapha Barghouti qui en a obtenu 19,8 %. Un peu partout, on a parlé de la preuve de maturité donnée par les Palestiniens de Cisjordanie et de Gaza par leur participation à cette élection. On a moins insisté en revanche, sur les obstacles mis jusqu'au bout par les troupes d'occupation israéliennes. Les points de contrôle de l'armée, les restrictions de circulation qui empoisonnent quotidiennement la vie des Palestiniens, n'ont été levés que très partiellement pour le jour du vote. Enfin, seule une toute petite partie des habitants arabes de Jérusalem-Est, revendiquée par les Palestiniens mais annexée par l'État d'Israël, a pu participer à la consultation.

On a beaucoup parlé aussi, à l'approche de ce vote, du nouveau climat qui régnerait entre Palestiniens et Israéliens à la suite de la mort d'Arafat, et qui pourrait faire espérer la reprise d'un processus de paix. Là aussi, c'est oublier un peu vite que l'attitude de l'occupant israélien n'a pas changé. Les attaques de l'armée israélienne, notamment dans la bande de Gaza, n'ont pas cessé. Depuis le 25 novembre, soit moins de deux mois, elles ont fait parmi les Palestiniens 68 morts et 135 blessés, et détruit 95 maisons. C'est sous cette menace constante et sous ces coups que la campagne électorale et les élections se sont déroulées.

À cette occasion, alors que

des médias du monde entier se sont intéressés à ce qui se passait en Palestine, bien des habitants de la Cisjordanie et de Gaza ont exprimé leur désir de voir finir ce conflit interminable, la violence quotidienne et la misère qu'ils subissent du fait de l'étouffement économique des Territoires. De nombreux Israéliens aussi, d'ailleurs, ont exprimé leur lassitude, ainsi que leur conviction qu'un jour ou l'autre, il faudra bien parvenir à un accord, trouver le moyen de coexister avec les Palestiniens.

Et en effet, il n'y a pas d'autre solution que de parvenir à une coexistence fraternelle des deux peuples, israélien et palestinien, reconnaissant à chacun un même droit à l'existence natio-

nale, et aussi à l'égalité sur le plan matériel. Malheureusement, depuis des années, c'est essentiellement la politique des dirigeants israéliens qui barre la route à une telle voie. Le mur érigé par Israël dans les territoires occupés est le symbole de cette coupure de plus en plus profonde qu'ils ont introduite entre les deux peuples par leur politique de force. Ils en ont la responsabilité principale, même si la politique d'attentats terroristes menée par des organisations islamistes comme le Hamas l'est aussi en partie. Car ce « terrorisme du pauvre » ne fait que répondre au véritable terrorisme d'État qui est la politique de l'armée israélienne à l'égard des Palestiniens.

Il est vrai que les dirigeants israéliens envisagent maintenant de se retirer complètement de la bande de Gaza. Mais c'est parce qu'ils sont convaincus de l'impossibilité, à long terme, de s'y maintenir, et non pas de la nécessité de parvenir à une solution acceptable pour les deux parties. Le fait que ce retrait soit unilatéral, sans discussion avec la partie palestinienne, le montre. Et chacun voit que leur calcul est, en revanche, de renforcer leur présence et l'implantation de

colonies en Cisjordanie.

Bien sûr, à la suite de l'élection, Sharon a déclaré qu'il rencontrerait Mahmoud Abbas, et à Washington George W. Bush a fait de même. Mais on sait déjà que les dirigeants israéliens demanderont d'abord au nouveau président palestinien de montrer sa capacité à faire cesser les activités des groupes armés dans son propre camp, sans s'engager de leur côté à faire cesser leurs attaques. Ils demandent au dirigeant palestinien de faire la police dans son camp, sans envisager de cesser leur politique de force et sans même s'engager sur les concessions pouvant mener à la paix.

Enfin, il faut rappeler que le « modéré » Mahmoud Abbas a déjà été premier ministre d'Arafat et avait fini par démissionner, entre autres parce que les dirigeants israéliens n'ont rien fait pour répondre à ses ouvertures.

Alors, l'élection passée, on peut craindre que le nouveau climat décelé par les commentateurs ne débouche rapidement sur rien d'autre que sur la poursuite du conflit. Ce serait en tout cas la logique de la politique des dirigeants israéliens, au moins tant qu'ils auront les moyens de la mener.

Bien sûr, il reste les espoirs de paix d'une grande partie de la population, que celle-ci a exprimés dans les deux camps. Mais ceux-ci ne peuvent avoir une chance de se concrétiser que si, en particulier du côté israélien, ils ne restent pas un espoir passif. C'est contre la politique guerrière de ses dirigeants, contre leur arrogance, leurs provocations continuelles à l'égard des Palestiniens, que la population israélienne elle-même doit faire valoir sa volonté de paix et la conscience de la nécessité d'une coexistence fraternelle avec le peuple palestinien.

Sans cela, il n'y aura pas de liberté pour le peuple palestinien, mais il n'y en aura pas non plus pour les Israéliens, condamnés eux aussi à porter le poids d'une guerre sans fin, de ses dépenses, de ses morts, de la crise qui finit par miner leur propre société, de la militarisation et de l'influence croissante des partis intégristes ; et à jouer pour les décennies à venir le triste rôle de gardiens, dans un pays qui ressemblera de plus en plus à un camp de concentration.

André FRYS

• Italie

L'accident ferroviaire près de Bologne

La sécurité à la dernière place

Une véritable tour de têtes tordues dans laquelle on distingue la silhouette d'un wagon absurdement planté à la verticale, cette image tristement spectaculaire transmise par toutes les chaînes de télévision restera longtemps le symbole du désastre ferroviaire de Crevalcore, intervenue le 7 janvier sur la ligne à voie unique Vérone-Bologne.

Le choc a été frontal entre un train de voyageurs se dirigeant vers Bologne, avec à son bord des travailleurs et des étudiants accomplissant ce trajet journalier, et un train de marchandises qui s'engageait sur la déviation. On a parlé comme toujours d'« erreur humaine ». Le conducteur du train de voyageurs n'aurait pas respecté le signal rouge, ou ne l'aurait pas vu alors que la région était couverte de brouillard. Même si c'était vrai, il faut se demander comment, au XXI^e siècle, on peut

faire reposer toute la sécurité de convois bondés de voyageurs, sur les seuls yeux et réflexes d'un homme. L'homme, par définition, peut faire des erreurs.

Mais on ne peut pas définir comme une erreur humaine le fait de continuer à faire circuler des trains sur des lignes démunies de tout appareillage pour la répétition des signalisations en machine. On ne peut pas définir comme une erreur un retard de plus de vingt ans dans le doublement des voies sur ce parcours ferroviaire à voie unique. Là, il s'agit d'un crime. Un crime qui ce 7 janvier a fait 17 victimes.

Le procureur de la République de Bologne a assuré : « Nous irons jusqu'au bout pour établir ce qui s'est produit. Face à un désastre de ce genre on ne peut pas rester indifférent ». Ces déclarations rappellent celles qui ont suivi tant d'autres accidents ferroviaires.

Le fait est que l'on dit vouloir

aller « jusqu'au bout » seulement après qu'il y a eu des morts et des blessés.

Mais des piles de dénonciations, d'exposés, d'appels faits par les travailleurs ou par leurs représentants à toutes les institutions concernées, des palais de justice aux autorités sanitaires, aux préfectures, aux inspections du travail, aux administrations locales, sont là pour démontrer que les risques sont bien connus et que les autorités font bien peu pour les prévenir. Ceci est valable pour la ligne à voie unique Vérone-Bologne, cela vaut pour les 6000 km de lignes environ qui sont dans les mêmes conditions, cela vaut d'une façon plus générale pour la sécurité de tous ceux qui utilisent les chemins de fer et qui y travaillent.

Pendant que les politiciens ou les procureurs font les beaux faces aux caméras de télévision, il y a, ne l'oublions pas, des cheminots qui subissent des procédures dis-



AFP

ciplinaires et même des procès pour avoir dénoncé au public la dégradation de la sécurité dans le système ferroviaire ou pour avoir refusé d'exécuter les ordres qui auraient mis en danger la sécurité des voyageurs.

Dans un tel cadre, les 10 minutes d'arrêt de travail proclamées par les syndicats pour le 12 janvier, apparaissent comme

peu de chose. C'est pourtant cette voie qu'il faut poursuivre. Il faut que l'on sache que la sécurité, même celle des voyageurs, seuls les cheminots pourront l'imposer par leurs dénonciations, par leurs luttes, par leur conscience.

Correspondance du groupe « L'Internazionale » - Italie

• Explosions dues au gaz

Gaz de France a freiné le remplacement des canalisations dangereuses

À la suite de l'explosion due au gaz dans un immeuble de Mulhouse, qui a causé la mort de dix-sept personnes le 26 décembre dernier, Gaz de France a commencé par chercher à se disculper. Personne n'avait signalé d'odeur suspecte, avaient immédiatement déclaré les responsables de GDF, l'accident avait donc probablement eu lieu *après* les compteurs, c'est-à-dire sur des installations dont les locataires sont responsables. D'autant plus, disait GDF, que les canalisations avaient été vérifiées récemment.

Ce que GDF s'est bien gardé de dire, c'est que la canalisation qui alimentait l'immeuble, donc *avant* compteurs, était en fonte grise. Ce sont les enquêteurs qui l'ont dit lorsqu'ils ont décelé une fissure, et GDF a bien dû l'admettre. Cette fonte grise installée depuis une cinquantaine d'années dans tout le pays s'est révélée en vieillissant extrêmement cassante. Le passage de camions, des travaux dans le voisinage, voire un petit séisme comme il s'en était justement produit peu de temps avant dans la région de Mulhouse, suffirent pour provoquer des fuites, et donc des risques d'explosion.

Cela fait longtemps que Gaz de France le sait et a donc

entrepris le remplacement systématique de ces tuyaux dangereux. Seulement, c'est en prenant son temps !

Ainsi, durant l'année 1993, près de 1 700 kilomètres de canalisations avaient été remplacés. Mais il en restait encore près de 12 000 km dans le pays. On aurait pu espérer que le rythme serait accéléré, ou tout au moins maintenu. C'est l'inverse qui s'est produit : à partir de 1994 le kilométrage de conduites changées a régulièrement diminué. En 1996 il n'était plus que d'un millier de kilomètres, en 1999 il était tombé à moins de sept cents.

Si le rythme de travaux de 1993 avait été maintenu, il n'y aurait plus eu de conduites en fonte grise en l'an 2000. On aurait certainement évité la catastrophe de Mulhouse, et très probablement celle de Dijon de décembre 1999 qui fit quatorze morts et qui elle aussi est vraisemblablement due à une fuite dans une telle canalisation, même si l'instruction judiciaire est encore en cours.

On estime que, depuis cinq ans, les explosions dues à ce défaut de conception ont causé trente morts et de nombreux blessés. Trente morts qui auraient pu être évités si Gaz de France s'était davantage soucie de la sécurité et du service public, plutôt que des investis-

sements tous azimuts afin de devenir un groupe concurrentiel à l'échelle de l'Europe.

Certes le remplacement des tuyaux coûte cher. On évalue le coût pour les 2 000 à 3 000 kilomètres restants à un demi-milliard d'euros. Mais GDF fait bien davantage de bénéfices puisque ceux-ci, cumulés, représentent plus de cinq milliards d'euros depuis 1995, sans compter ce qu'il verse à l'État.

Les morts ont donc été provoquées par une politique volontaire d'économies sur ce qui est indispensable afin de favoriser les objectifs financiers. Le dirigeant d'GDF durant cette période, Gadonneix, est devenu récemment le président d'EDF. C'est dire qu'avec lui on a de quoi être rassuré en ce qui concerne les questions de sécurité !

Ajoutons que Gaz de France, afin de ne pas provoquer de panique sans doute, mène la politique du secret et se garde bien de dire les endroits qui sont encore desservis aujourd'hui par ces deux à trois mille kilomètres restants de canalisations dangereuses. Ce qui signifie qu'ils peuvent se trouver n'importe où et que tous les usagers du gaz peuvent s'estimer menacés !

André VICTOR



Travaux à proximité de l'immeuble détruit à Mulhouse.

-D'autres risques que Gaz- de France néglige

Les dirigeants de GDF ne cessent de répéter que les accidents des grosses canalisations sont très rares (tout de même : trente morts en cinq ans !) et que les fuites les plus fréquentes proviennent des installations privées des habitants. C'est exact. Seulement GDF se refuse à vérifier gratuitement ces installations. Elle propose seulement des diagnostics payants réalisés par des entreprises privées agréées par GDF. En cas de changement de locataire ou de propriétaire, il n'y a pas non plus de visite systématique et le compteur n'est pas systématiquement coupé, même si

l'appartement reste inoccupé des semaines ou des mois...

Et puis il existe dans de nombreux immeubles anciens des conduites montantes de gaz en plomb. Le plomb ne fuit pas particulièrement, mais en cas d'incendie il fond, et alors le gaz s'échappe librement, renforçant l'incendie.

Mais tout cela ne regarde pas GDF. Les dirigeants ont des soucis bien plus importants : la spéculation internationale dans laquelle l'entreprise s'est lancée et les dividendes des futurs actionnaires !

• Barjac (Gard)

EDF contraint de rétablir le courant à une famille

Suite à une campagne lancée fin 1997 par le Collectif d'action des chômeurs et précaires d'Alès et des Cévennes (avec, entre autres, des remises « sauvages » de courant) plusieurs maires ont pris des arrêtés interdisant les coupures d'électricité en hiver. C'est le cas de celui de Barjac, dans le Gard.

Ayant découvert qu'une mère et ses quatre filles, faute d'électricité, s'éclairaient depuis trois semaines à la bougie et se chauffaient vaille que vaille avec un poêle à pétrole, le maire de cette petite

ville a imposé à EDF de respecter son arrêté et de rétablir le courant. Même si la puissance rétablie (3 kW) ne permet pas vraiment de se chauffer dans un appartement muni du chauffage électrique et d'un ballon d'eau chaude, le fait est qu'EDF a dû abandonner son exigence d'un versement de 240 euros en préalable, que la mère RMISTe était dans l'incapacité de payer.

Au-delà de cette première application d'un arrêté municipal, le Collectif maintient son exigence d'une loi qui interdirait au moins les coupures

d'eau et d'électricité durant la même période (novembre à mars) que celle où les expulsions de locataires sont interdites. Car il est inadmissible qu'on mette en danger la vie de familles entières (en particulier à cause des risques d'incendie par les bougies, comme cela est arrivé récemment à Saint-Denis - Seine-Saint-Denis - ou, pendant l'hiver 1999, à Saint-Ambroix - Gard -), alors qu'EDF se lance dans des spéculations mondiales avec l'argent prélevé sur le dos de ses abonnés.

Pour la gratuité des musées nationaux

Dans un communiqué, le Collectif pour la gratuité des musées nationaux proteste en particulier contre le fait que l'accès au Louvre est payant depuis le 1^{er} septembre 2004 pour les étudiants, enseignants, y compris les dimanches, sauf le premier dimanche de chaque mois. C'est le cas également de tous les autres musées nationaux.

Le Collectif nous informe qu'avec d'autres organisations culturelles et syndicales (FSU, Sud Édu-

cation, CFDT Culture, Comité des Artistes Auteurs Plasticiens, Union des Photographes et créateurs, etc.), il appelle à un rassemblement samedi 15 janvier 2004, à partir de 11 heures 30, à la pyramide du musée du Louvre.

Il est certain que tous les musées - et en premier lieu ceux qui dépendent de l'État ou des collectivités publiques - devraient être accessibles gratuitement à l'ensemble de la population.

• La Poste

Une loi pour la concurrence et contre le service postal

Les syndicats de La Poste ont choisi le 18 janvier pour appeler à une journée d'action, parce que les députés entament ce jour-là l'examen d'un projet de loi postale, déjà voté au Sénat il y a un an. Pour partie, c'est l'application d'une directive européenne que les représentants de la droite comme la quasi-totalité des députés socialistes au Parlement européen ont approuvé en mars 2002.

Ce projet de loi ne prévoit ni le nombre de suppressions d'emplois, ni celui des CDD et des CDI qui seront licenciés par La Poste. Le texte ne chiffre pas non plus les bureaux qui doivent fermer dans les petites communes, ni l'augmentation de la durée d'attente aux guichets. Mais ce projet de loi ne peut qu'aggraver toutes les mesures en ce sens, car sous l'intitulé de loi de « régulation de la présence postale », il prévoit d'« organiser » (ou disons plutôt de désorganiser) le secteur postal en y introduisant toujours plus de concurrence entre « opérateurs », selon le modèle de ce qui existe déjà pour les télécommunications.

Ainsi, l'« autorité de régulation » déjà mise en place pour les télécommunications s'élargira au secteur postal et délivrera pour dix ans l'autorisation à des concurrents de La Poste de distribuer du courrier. La concurrence, déjà ouverte pour les colis depuis une loi de juin 1999,

devrait s'élargir immédiatement aux envois de correspondances de plus de 100 grammes, et à ceux de plus de 50 grammes à partir du 1^{er} janvier 2006, ce qui préluderait à une ouverture totale de ce marché à la concurrence en 2009.

Autant dire qu'il ne faut pas s'attendre à une diminution des tarifs postaux ; peut-être même y aura-t-il une accélération des hausses après celle de 6 % déjà prévue par La Poste pour le 1^{er} mars prochain, qui fera passer le timbre à 53 centimes d'euro. La Cour des comptes a en effet déjà donné le conseil à La Poste de diminuer encore les tarifs de

faveur déjà accordés aux entreprises, quitte à se rattraper par des augmentations sur les autres usagers. Le projet de loi prévoit effectivement une telle possibilité.

Le gouvernement accorde par ailleurs une priorité aux activités bancaires hautement lucratives, et c'est pourquoi le projet de loi autorise La Poste à créer un établissement de crédit postal autonome, soumis aux mêmes règles de rentabilité financière que les banques.

Le projet de loi évite soigneusement de parler de « service public », lui préférant la notion de « service postal universel »,

bien plus floue. Selon le ministre de l'Industrie, Devedjian, la tâche de ce service postal serait dorénavant d'« assurer la distribution des correspondances et des colis postaux jusqu'à 20 kg en tout point du territoire six jours sur sept ».

Comment cela se passera-t-il concrètement ? Il y aura, nous dit-on, des décrets pour le préciser... Mais, au rythme où vont les réductions d'effectifs, la précarisation des emplois à La Poste et les fermetures de bureaux de poste, ce « service postal universel » risque de se réduire comme peau de chagrin avant même d'avoir été créé.

Reste qu'une riposte des pos-

tiers pour refuser les diminutions de personnel et le renvoi du personnel contractuel pourrait non seulement bousculer le projet de loi, mais aussi faire reculer La Poste et le gouvernement sur le terrain.

Jean SANDAY

Une menace de licenciements massifs

Depuis des années, comme dans bien d'autres services publics, la précarité des emplois est devenue la règle à La Poste. Cette situation n'a d'ailleurs pas pu être passée complètement sous silence car des postiers se sont plaints devant des tribunaux de prud'hommes d'avoir dû accepter une succession de contrats à durée déterminée : jusqu'à 345 dans le cas d'une postière de la région de Châteauroux, envoyée sur différents postes jusqu'à 50 kilomètres de son domicile ; la presse s'est fait l'écho de ces pratiques.

En moyenne, La Poste ne remplace qu'un départ à la retraite sur deux. Et encore, il ne s'agit que d'emplois précaires, et ces emplois sont aujourd'hui directement menacés.

J.S.



La queue à un bureau de poste en banlieue parisienne.

• France Télécom Montpellier

Usagers, agents et sous-traitants paient les pots cassés

Dans l'Hérault, cela fait des années que l'on voit le service public rendu par France Télécom se dégrader. Les usagers sont obligés d'être de plus en plus patients quand ils sont en panne de téléphone : le délai de réparation était de 48 heures, alors qu'aujourd'hui il n'est pas rare qu'il s'écoule une semaine, quinze jours, et quelques fois plus, avant que la ligne d'un abonné soit rétablie.

À Montpellier, nous sommes passés de plus d'une trentaine d'agents de maintenance il y a dix ans à 19 aujourd'hui. La plus grande baisse de personnel a affecté le secteur dit du « préventif ». La tâche de ce personnel consiste à prévenir les pannes possibles, en vérifiant fré-

quement la viabilité des installations, et à les remplacer avant même que les usagers ne constatent les problèmes. En réduisant le personnel affecté à ce travail, la direction de France Télécom montre qu'elle n'a aussi que faire des usagers.

L'ouverture du capital de l'entreprise n'a pas modifié cette politique, bien au contraire.

Un autre moyen de faire des économies a été la diminution des crédits alloués à la sous-traitance. Dernièrement, 8 employés sur 16 de l'une des entreprises sous-traitantes ont été licenciés. Les conditions de travail ne cessent d'empirer. Il y a quelques semaines, dans l'Aude, un ouvrier du sous-trai-

tant Constructel a perdu un œil en glissant d'un camion lors de l'installation d'un poteau. Dans l'Hérault, lors de remplacements de poteaux vétustes, un ouvrier de l'entreprise INEO a eu une fracture du fémur car il est tombé d'un poteau qui se brisait. Tous les employés de ces entreprises sont payés au smic, et leurs patrons ne se donnent même pas la peine de les former à ce type de travail. Les employés subissent les répercussions des passations de marchés et des économies réalisées à la source par France Télécom, avec des conditions de travail et de sécurité dégradées, et des salaires en baisse.

France Télécom ne demande pas de garantie sur le

travail effectué. Et comme les entreprises sous-traitantes ne pensent, comme France Télécom, qu'à leurs profits, il est assez fréquent qu'elles surestiment les travaux à effectuer : dans les départements où ils ont le marché des dérangements, les sous-traitants font souvent remplacer plus de câbles que nécessaire. En tout cas, ce marché semble suffisamment rentable pour qu'un sous-traitant, qui n'a pas le matériel nécessaire aux travaux demandés, fasse appel à un « co-traitant » qui lui loue les machines en question.

Et par-dessus le marché, quand on constate que la réparation n'a pas été bien faite, dans l'Hérault, ce sont les

employés de France Télécom qui sont envoyés pour rétablir les lignes. Les contrôles ne sont même plus effectués pendant la réalisation du travail, sauf pour les gros chantiers de travaux publics.

Les vrais bénéficiaires sont les grands actionnaires de France Télécom. Qu'importe pour eux la dégradation croissante du service rendu, pourvu que leurs dividendes progressent. Ils prospèrent par la diminution constante des coûts, et c'est finalement tout le personnel, de France Télécom comme des sous-traitants, et les usagers, qui trinquent.

Correspondant LO

• SCO (filiale Renault) à Creil – Oise

Les ex-Chausson face à Renault qui veut les licencier

Le 5 janvier, les quatorze derniers salariés de SCO, filiale mise sur pied par Renault pour reclasser une partie des salariés de Chausson-Creil en 1996, après la fermeture de cette usine, commencent à recevoir une lettre de convocation pour un entretien individuel le 13 janvier, en vue de procéder à leur licenciement économique. Après une semaine de mobilisation la direction Renault remettait mercredi 12 janvier, la veille des convocations, une lettre annonçant le report de la procédure « à une date ultérieure ».

C'est, avec sa roublardise habituelle, la façon Renault de répondre à l'injonction de la direction départementale du travail de l'Oise, qui lui demandait de suspendre cette procédure illégale de licenciement et de participer à une réunion avec les syndicats et les représentants du ministère du Travail. Mais, pour obtenir ce premier petit recul, depuis le 6 janvier, l'ensemble des salariés menacés ont fait le tour des établissements de la région parisienne : Renault Billancourt, Cergy (où travaillent des dizaines d'ex-salariés de Chausson), Flins et le technocentre à Guyancourt avec un tract d'information et de protestation adressé « à l'ensemble des salariés de Renault ». La presse et la télévision régionales ont fait la Une sur l'événement, par réfé-

rence à la longue lutte des salariés de Chausson qui a marqué les mémoires.

Ces quatorze derniers salariés âgés de 53 et 54 ans étaient le dernier contingent des 150 salariés de Chausson qui avaient été reclassés dans cette filiale mise sur pied à Creil pour satisfaire, avec les autres mesures arrachées, la revendication de la lutte des mille derniers salariés de Chausson-Creil en 1995 « pas un salarié à l'ANPE ».

Des accords successifs signés après bien des péripéties par les plus hautes instances de Renault garantissaient, en théorie, ces salariés contre le licenciement et engageaient le maintien en activité le temps nécessaire pour les faire entrer en préretraite.

En décembre 2003 au niveau de la métallurgie un accord était passé qui prorogait de 22 mois le système de préretraite CASA à 55 ans pour les salariés en cours de licenciement économique. Donc le départ en préretraite semblait réglé pour ces quatorze salariés. Eh bien non ! En juin 2004, Renault profitait bien de l'interprétation très libérale de la part de l'État de cet accord (qui le finance à près de 80 %) pour faire partir dans le dispositif dit CASA, 2300 nouvelles personnes, qui n'entraient pas dans le premier plan. Mais Renault « oublie » d'y inclure les quelques dizaines de person-

nes relevant justement d'un plan de licenciement économique.

La CGT et le CE de SCO assignaient Renault devant le tribunal de Nanterre, mais à l'audience Renault présentait des faux grossiers affirmant qu'il n'y avait pas de prolongation du système de préretraite chez Renault, et que l'État aurait refusé... pour les quatorze salariés le bénéfice de cet accord, ce qui est aussi un mensonge, car il n'y a même pas eu de demande. C'est sur la base de ces deux faux que le tribunal déboutait les salariés. Ayant la preuve de la manipulation évidente de Renault, la CGT et le Comité d'entreprise de SCO annonçaient leur volonté de faire appel à date très rapprochée et mettaient en demeure la direction Renault d'accorder son dû au personnel. En réponse, celle-ci a précipité les choses : s'asseyant sur les règles élémentaires et reniant tous ces accords écrits, elle a donc entrepris de jeter à la rue ses salariés, séance tenante.

Les salariés, aidés par d'anciens militants et travailleurs de Chausson, ont prévu une nouvelle action publique devant l'usine le jeudi 13 janvier. En plus de leur licenciement, ils risquent de perdre une part importante de leur pension de retraite pour toute leur vie, et ils sont décidés à se défendre, en vue d'obliger Renault à reculer.

Correspondant LO

• Hôpital La Pitié-Salpêtrière – Paris

Solution au rabais, incident grave

Tout récemment le meurtre à l'hôpital de Pau a fait reparler du manque de personnels dans les hôpitaux. Et on a vu à la suite de cet événement le ministre de la Santé, Douste-Blazy, parader devant les médias pour tenter de faire croire qu'il se préoccupe des personnels hospitaliers. Il est vrai que comme dans le reste de la société, l'hôpital est touché par des problèmes d'agression auxquels les personnels soignants ont à faire face.

Début janvier, à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière à Paris 13^e, une collègue de l'accueil du bâtiment de cardiologie a été violemment agressée verbalement puis menacée au couteau par un visiteur. Son poste est totalement isolé au milieu d'un grand hall.

La réponse de la direction a été de fermer, provisoirement dit-elle, cet accueil qui pose en fait problème de par sa disposition depuis l'ouverture du bâtiment. En effet dès le début, le personnel qui devait travailler à l'accueil avait dénoncé les inconvénients de la disposition du poste. Entre autres, il voulait que le bureau d'accueil soit un peu plus fermé. L'architecte ne voulait pas modifier ses plans. Quant à la direction, elle faisait la sourde oreille, arguant que cela relevait de l'architecture et non de sa compétence. Les deux collègues affectées à ce poste ne

voulant plus y travailler, la direction l'a fermé. Résultat : le public et les patients étaient condamnés à errer dans le bâtiment pour trouver leur chemin.

Au bout de plusieurs mois, le poste d'accueil a rouvert, mais avec un seul agent. Cette nouvelle agression a forcé la direction à se reposer le problème de cet accueil, mais elle a d'ores et déjà annoncé qu'il n'était pas question d'embauche. On sait bien pourtant que même si la présence de personnels en nombre suffisant ne supprime pas les agressions, elle permet d'y faire face plus facilement.

Depuis l'ouverture de ce bâtiment, la direction a fait la sourde oreille aux revendications sur les conditions de travail à l'accueil et il a fallu un incident grave pour qu'elle s'en occupe. De manière plus générale, pour gérer le manque de personnels, la direction a tendance à réagir par la fermeture, ici d'un service, là de lits ou d'un poste.

Et dans le cas présent, les travailleurs du service comptent bien être vigilants quant aux solutions que la direction a dit vouloir apporter dans les semaines qui viennent.

Correspondant LO

• Ateliers SNCF Quatre-Mares Saint-Etienne du Rouvray (Seine-Maritime)

C'est de la thune qu'il nous faut

Depuis le début de l'année, les ateliers SNCF Quatre-Mares, près de Rouen, sont en effervescence. Presque chaque jour des assemblées générales rassemblent de 100 à 200 cheminots, parfois davantage. Certains travailleurs refusent d'effectuer les travaux les plus pénibles ou les plus salissants et réclament une prime de salissure.

Mardi 11 janvier, la chaîne locomotive risquait d'être bloquée et la direction a commencé à menacer de sanctions ceux qui refuseraient les travaux de démontage. De plus, elle accusait les cheminots de faire

de la surenchère en inventant de nouvelles revendications. Ce qui est sûr c'est que les 140 cheminots concernés directement par cette prime de salissure ne veulent pas se contenter de la proposition de la direction : un euro par demi-journée de travail salissant !

Quant aux autres cheminots des ateliers, ils sont de plus en plus nombreux à ne plus accepter des salaires minables et des augmentations de salaire à la traîne

La direction est en train de faire l'unanimité contre elle.

Correspondant LO

• Renault-Cléon (Seine-Maritime)

Trois minutes de silence... dans le bruit

Le mercredi 5 janvier 2005, la direction de l'usine a demandé, via toute la maîtrise, que l'ensemble du personnel participe de 12 h à 12 h 03 aux trois minutes de silence prévues à la suite de la catastrophe qui a touché l'Asie du Sud-Est.

Beaucoup ressentent cette initiative comme dérisoire, mais voulaient le faire. Par contre, il faut croire que pour certains c'était trop ! Une sirène devait retentir à l'heure dite. Alors que les travailleurs de l'atelier Carters-cylindres s'approprièrent à faire silence, le chef d'unité exigea que les



machines ne s'arrêtent pas. Il ne tolérerait pas que la direction puisse perdre quelques instants de production de moteurs. Certains d'entre nous l'interpellè-

rent pour lui demander comment on pouvait faire silence dans le bruit. Son supérieur intervint à son tour. Pour lui, ces trois minutes n'étant que symboliques, il ne voyait pas l'intérêt d'arrêter les machines.

Les anciens lui ont rappelé que pour le décès de Georges Besse, ancien PDG de Renault, la minute de silence avait, à l'époque, été suivie par les machines ! Dans ces conditions, il a fini par accepter que chacun fasse comme il voulait...

Mais voilà qu'à midi... la sirène n'a pas marché !

Correspondant LO

• Renault-Flins (Yvelines)

Grève pour les salaires chez Rénosol

L'usine Renault de Flins dans les Yvelines sous-traite à l'entreprise Rénosol le reconditionnement des déchets. Une cinquantaine de travailleurs sont employés par Rénosol-Onyx, une filiale de Veolia, ex-Vivendi, qui a négocié le marché sur le site de Flins.

Mercredi 5 janvier, les travailleurs de Rénosol se sont mis en grève pour une augmentation de leur salaire qui tourne entre 1 000 et 1 200 euros. Bien qu'ils soient dispersés dans l'usine, c'est dans le secteur du CDPR (pièces de rechange) que le débrayage a débuté ; il s'est ensuite étendu rapidement à l'ensemble du personnel Rénosol. Ça faisait un moment que ces travailleurs se plaignaient à leur direction de leurs salaires et de leurs conditions de travail qui se dégradent.

Ils ont donc décidé de passer à l'action : la principale revendication était le changement de convention collective - actuellement celle du nettoyage. Ils demandaient à passer à celle du déchet qui leur semblait plus avantageuse, notamment par la possibilité d'obtenir un treizième mois. Après plusieurs rencontres à Flins le premier jour du mouvement avec la direction régionale, Rénosol a commencé à lâcher du lest sur la revalorisation des primes de panier et de salissure, soit 30 à

40 euros de plus par mois, ainsi que sur une prime de fin d'année de 100 euros.

Ces timides avancées ont encouragé les grévistes... à continuer le lendemain. Le patron leur a proposé de venir négocier en dehors de l'usine, dans un hôtel de la ville voisine. Mais les grévistes ont tenu bon et c'est finalement la direction de Renault qui a mis son poids dans la balance pour que les discussions aient lieu à Flins, et le plus rapidement possible.

Au bout de quelques heures de discussion et d'allers-retours pour se concerter entre eux, les travailleurs de Rénosol ont obtenu une prime de fin d'année de 150 à 170 euros, ainsi que 15 minutes de temps d'habillage pour ceux qui font une activité particulièrement salissante, les revalorisations de prime de panier et salissure, 1,5 % d'augmentation de salaire en janvier et 1 % en avril. La direction s'est engagée à ce que les problèmes de conditions de travail et de sécurité soient vus rapidement. La reprise du travail a alors été décidée.

Après cette victoire, le moral des travailleurs de Rénosol a grimpé d'un cran. Les travailleurs de Renault eux aussi sont fort heureux que le mouvement de leurs collègues ait pu se terminer par ce succès.

Correspondant LO

• Cagnes-sur-Mer (Alpes-Maritimes)

Succès de la grève des chauffeurs de bus

Les chauffeurs de bus de la STC (Société des Transports de Cagnes-sur-Mer qui appartient au groupe Keolis) ont repris le travail mardi 11 janvier, ayant obtenu en partie satisfaction après cinq jours de grève.

Depuis lundi 3 janvier, en effet, 20 des 21 chauffeurs de bus de la ville étaient en grève. Ils se sont réunis tous les jours au dépôt et ont chaque fois reconduit leur mouvement. Ils réclamaient des locaux décentes, un dépôt digne de ce nom, des véhicules en bon état et une revalorisation des salaires.

En guise de dépôt, les chauffeurs disposent de deux baraquements mobiles, insalubres et situés sur un terrain vague, boueux à la moindre pluie. Les bus sont dans un état lamentable qu'un chauffeur a décrit ainsi dans le journal *Nice Matin* : « Les freins sont défectueux au point que c'en est dangereux. Imaginez s'ils lâchaient dans les collines ou dans le Haut-de-Cagnes. Ils sont vraiment trop vieux. Plusieurs fois, les portes de mon bus se sont ouvertes quand je roulais. Il n'y a pas de chauffage, pas de ceinture... ».

Enfin, il y a les horaires de travail et les salaires. La CANCA (Communauté d'agglomération de Nice et de la Côte-d'Azur) ayant décidé d'améliorer les transports en commun de l'agglomération, en augmentant la fréquence des rotations, en créant de nouvelles lignes, la direction avait promis, en décembre dernier, l'embauche de neuf chauffeurs,

et des horaires sans coupures. Mais elle n'en a rien fait. Le même chauffeur explique que, à cause des coupures : « Parfois je travaille 12 à 13 heures par jour avec une demi-heure de battement à midi pour manger. Les journées commencent à 6 heures du matin jusqu'à 18 h 30 ou 19 heures le soir. Et ce cinq ou six jours par semaine. Les journées de travail ne sont payées que neuf heures. [...] Mes collègues et moi sommes payés 6,81 euros de l'heure [...]. Les heures supplémentaires ne sont évidemment pas payées. Je touche [avec 4 ans d'ancienneté] 1360 euros brut par mois. »

Quand le directeur, assisté du comptable, est passé apporter les fiches de paie aux chauffeurs en grève, il n'était plus fier du tout, d'autant plus que les chauffeurs ont rapidement trouvé des erreurs sur le décompte des heures qu'ils avaient effectuées et sur les primes.

Le ras-le-bol étant général, ils étaient bien décidés à ne pas se contenter de promesses. Ils ont distribué un tract à la population ainsi qu'aux chauffeurs d'autres compagnies, recevant un excellent accueil.

Le problème des salaires vient de loin. Depuis 1997 le réseau était passé du statut d'inter-urbain à urbain, ce qui aurait dû entraîner une augmentation mensuelle de l'ordre de 300 euros, net. La direction ayant toujours contesté ce nouveau statut, les salariés avaient porté l'affaire aux Prud'hommes qui leur avaient donné raison. Le contentieux portait sur des rappels de quelques centai-

nes d'euros pour les chauffeurs les plus récemment embauchés et même de 26 000 euros pour le salarié le plus ancien.

Après cinq jours de grève la direction a cédé sur d'importantes revendications :

- application partielle du jugement des Prud'hommes avec le paiement de 70 % des sommes dues. Les 30 % restants seront négociés ultérieurement ;

- horaire de travail en un seul tenant et embauche immédiate de quatre nouveaux chauffeurs que la direction avait prévu de prendre en intérim ;

- une prime de reprise de 350 euros brut qui correspond à peu près au paiement des jours de grève ;

- une carte pass gratuite pour circuler dans tout le réseau de la CANCA pour eux et leur famille ;

Restent les problèmes des locaux et du matériel roulant qui seront négociés plus tard, d'après un calendrier précis qui a été établi sur trois mois.

Lundi 10 janvier, les chauffeurs, après le compte-rendu de leurs délégués, ont voté à l'unanimité et à main levée la reprise du travail pour le lendemain matin. Le directeur était tellement pressé de les voir reprendre le travail qu'il est venu au dépôt signer le protocole de reprise sur le capot d'une voiture ! Les vingt chauffeurs de la STC et les nouveaux embauchés ont fêté leur victoire autour d'une paëlla. Tout le monde est content de la grève et du succès obtenu.

Correspondant local

• Tarifs des assurances

Baisse pour les uns, hausse pour tous

Les compagnies d'assurance et les mutuelles l'annoncent à grand renfort de publicité : les tarifs de l'assurance-automobile vont baisser en 2005. Certaines promettent même des remboursements sur les sommes versées l'an passé, afin de répercuter sur les assurés la diminution du nombre d'accidents sur les routes.

Mais si le ministère de l'Économie a incité les assureurs à diminuer leurs tarifs pour l'assurance-automobile, il ne leur a imposé aucune baisse générale, et celle-ci varie selon les compagnies d'assurance, et même selon les assurés. La plu-

part d'entre elles ont opté pour des réductions « ciblées », réservées aux bons conducteurs. Ainsi, la Mutuelle de Poitiers accordera des réductions tarifaires aux conducteurs qui disposent d'un bonus de 50 %. La MATMUT réserve elle aussi ses plus fortes baisses aux conducteurs sans sinistres. Chez Aviva, la baisse, comprise entre 1 et 5 %, ne touchera que 40 % des clients, etc.

S'il y a cependant une baisse réelle, même si elle est parfois minime, de l'assurance-automobile, les autres secteurs qui concernent la population (assurance-habitation ou santé)

connaissent en revanche des hausses sensibles. Les assurances complémentaires santé devraient connaître des hausses de 2 à 10 % en 2005. Les assurances-habitation, indexées sur des indices en augmentation, tel l'indice Insee à la consommation (+ 1,6 %) ou celui du coût de la construction de la Fédération Française du Bâtiment (+ 5,7 %), devraient subir une hausse de l'ordre de 4 %.

Ce que les compagnies d'assurance donnent d'une main, elles le reprennent de l'autre.

Marianne LAMIRAL



• Aéroport de Roissy

Le flicage des salariés, ça suffit !

La plate-forme de l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle, en banlieue nord de Paris, c'est près de 80 000 salariés, employés dans des centaines d'entreprises : nettoyage, fret, sécurité, etc.

À la suite des attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis, les contrôles de sûreté sont devenus plus sévères, y compris pour les travailleurs. « Vigipirate » s'applique en permanence. Un sous-préfet a été nommé spécialement sur l'aéroport, où il est logé. Mais depuis, sous prétexte de lutter

contre le terrorisme et d'assurer la sécurité et la sûreté des passagers, les mesures n'ont fait que se renforcer et les contrôles sont de plus en plus contraignants... pour les salariés.

Quand on arrive au travail, à l'entrée des zones réservées (pistes, galeries où circulent les bagages et le personnel), chacun doit présenter son nouveau badge à hologramme. Depuis peu, il faut enlever ses chaussures et on vérifie nos empreintes digitales. Ces contrôles s'appliquent systématiquement à chaque passage

entre zone publique et zone réservée.

Mais une fois sur le poste de travail, on n'en a pas fini avec les vérifications. En plus du travail, par tous les temps (jusqu'à 40° sous les verrières en été, le gel en hiver et les intempéries au pied des avions et sur les pistes), et en plus des chefs, il faut subir les agents de sûreté et les gendarmes. Ils contrôlent que le badge est bien visible, qu'il est valable pour la zone en question, que les poubelles ne contiennent rien d'interdit, qu'on ne fume

pas, que nos habilitations et nos formations sont à jour, qu'on tourne sans cesse autour des avions, etc.

La moindre infraction est punie d'amende : pour un badge non visible, c'est environ 150 euros, pour un contrôle « pas assez rigoureux » par les agents de sûreté des abords de l'avion, c'est jusqu'à 750 euros et c'est des retraits de points sur le permis de conduire pour les problèmes de circulation. Le code du travail interdit les amendes sur salaire : si ce n'en est pas, qu'est-ce que c'est ? Et

à tout moment plane la menace de garde à vue et du retrait du badge, temporaire quelquefois pour plusieurs semaines ou définitif : cela revient à perdre son travail et son salaire. Pour toutes ces infractions, c'est désormais le personnel qui est responsable, et non plus l'employeur.

Par ces contrôles de plus en plus contraignants, les autorités prétendent assurer la sécurité des voyageurs. En réalité, elles s'en prennent surtout aux conditions de travail des salariés.

Correspondant LO

• L'amiante à la faculté de Jussieu

Lenteurs criminelles

Huit ans après les premières plaintes en justice et trente ans après la découverte du problème, le long combat contre la présence d'amiante dans les locaux des universités situées à Jussieu dans le 5ème arrondissement de Paris franchit une nouvelle étape juridique. Les présidents des universités Paris VI, Paris VII et de l'Institut de Physique du Globe devaient être convoqués mercredi 12 janvier. Ils devraient se voir signifier leur mise en examen en tant que personnes morales pour « mise en danger de la vie d'autrui ». D'après le journal *Le Figaro*, d'autres personnes, responsables politiques ou hauts fonctionnaires, devraient être convoqués par la suite.

Le danger connu depuis 30 ans

On connaît depuis le début du siècle les risques liés à l'utilisation de l'amiante. Et depuis les années 1960, on sait que l'inhalation d'amiante entraîne à la longue des cancers comme les mésothéliomes, pour l'instant très difficilement curables, ou des tumeurs des bronches, ou encore une autre maladie des poumons, l'asbestose, qui aboutit à une insuffisance respiratoire grave et irréversible, entraînant une insuffisance cardiaque. La maladie peut se déclarer des années, vingt ans, trente ans ou plus, après l'exposition.

Le problème de l'amiante à Jussieu, soit 220 000 m² entièrement couverts de ce matériau cancérigène, est connu depuis trente ans. Des rapports officiels indiquaient déjà en 1975 que la situation était inacceptable. Vingt ans plus tard, la loi interdisant l'utilisation de l'amiante était enfin votée (1^{er} janvier 1997), mais les bâtiments, eux, restaient en l'état. Toute l'ossature métallique de Jussieu était floquée à l'amiante, toutes les variétés étaient présentes dans ces flocages. On trouvait (et on trouve encore) ce poison dans les faux-plafonds dissimulant les poutrelles floquées, dans les armoires électriques bordant les couloirs, sous les planchers, exposant les enseignants, les étudiants et surtout les employés chargés du nettoyage ou de la maintenance. Des mesures prises alors indiquaient la présence de plus de 100 fibres par litre d'air lors de déménagements, de plus de 1 000 fibres par litre d'air lors de brossages de murs, et de plus de 10 000 fibres par litre d'air lors d'interventions dans les gaines techniques, alors que le seuil toléré par la loi est actuellement de 5 fibres par litre d'air.

Un long combat

Après la mobilisation du Collectif amiante dans les années 1970, le combat reprit dans les années 1990. En 1996, deux employés du campus de Jussieu qui souffraient de plaques pleurales, une diminution de leur capacité respiratoire due à la présence de fibres d'amiante dans leurs poumons, portaient

plainte avec le comité anti-amiante pour « blessures involontaires et omission de porter secours ». Un an plus tard, 80 victimes déposaient plainte contre X pour « mise en danger de la vie d'autrui ». 110 personnes victimes de l'amiante ont été reconnues en maladie professionnelle, dont dix décédées depuis d'un cancer. La reconnaissance de la maladie professionnelle permet de bénéficier d'une indemnisation, toutefois souvent longue à venir.

Mais dans le cas de Jussieu, comme dans le cas d'entreprises comme Sollac ou Saint-Gobain, les victimes ne veulent pas seulement être indemnisées, elles veulent aussi, et à juste titre, que les responsables soient condamnés par la justice. Et de ce point de vue-là, elles ne sont pas au bout de leur peine.

Le comité anti-amiante de Jussieu veut obtenir le désamiantage de cette « mine » d'amiante où travaillent et étudient près de 50 000 personnes. Il réclame la transformation de ces bâtiments pour qu'ils disposent d'une protection suffisante, en matière d'incendie par exemple. Selon une expertise faite en 2001, dans ce cas, le bâtiment s'effondrerait en quelques dizaines de minutes, alors que les règles exigent une résistance d'une heure trente à l'incendie pour permettre l'évacuation du public.

Mais qu'il s'agisse du désamiantage ou de l'amélioration des conditions de sécurité en général, tous les responsables politiques qui se sont succédé durant les dix dernières années se sont illustrés par leur inertie. En juillet 1996, Chirac promettait qu'à la rentrée suivante plus personne ne serait exposé, et en



décembre de la même année, le ministre de l'Éducation nationale, François Bayrou, signait avec les présidents d'université de Jussieu un contrat de désamiantage et de mise en sécurité du campus qui prévoyait de réaliser les travaux en trois ans. Quatre ans plus tard, une seule barre de bâtiment avait été traitée, soit 2,5 % de la surface concernée. Le désamiantage d'une telle surface est certes une opération délicate, mais elle ne constitue pas un problème technique insurmontable. Pourtant, aujourd'hui, seuls

25 % des bâtiments ont été désamiantés, 25 % sont en travaux et le reste reste en l'état.

Seule l'extrême lenteur avec laquelle justice et gouvernements agissent lorsque les intérêts de la population sont en jeu peut expliquer cette situation. Et pendant que procès, travaux et indemnisation traînent en longueur, l'amiante continue à faire des victimes : il pourrait y avoir près de 100 000 décès provoqués par l'amiante dans les vingt prochaines années en France.

Aline RETESSE

• 22 janvier 1905

Le dimanche rouge de Saint-Pétersbourg

Le dimanche 9 janvier 1905 (22 janvier dans le calendrier occidental), 200 000 travailleurs, principalement des ouvriers d'usine et leurs familles, allèrent demander justice au tsar Nicolas II. Guidés par le pope Gapone, ils portaient des portraits du souverain et des oriflammes religieuses. La pétition qu'ils apportaient au tsar, couverte de dizaines de milliers de leurs signatures, se terminait par ces mots : « Si tu refuses d'entendre notre supplication nous mourrons ici, sur place, devant ton palais. »

C'est en effet ce qui arriva. La troupe lâchée sur la foule fit des centaines de morts et des milliers de blessés. Les soldats et les policiers emportèrent eux-mêmes des cadavres de manifestants pour les enterrer sans qu'on puisse les compter. Ce fut alors le début de la première révolution russe, la révolution de 1905 : la nouvelle de ce massacre parcourut le pays en déclenchant une vague de grèves et d'agitation politique qui alla s'amplifiant toute l'année et qui devait culminer par la grève générale d'octobre, la constitution du Soviet de Saint-Petersbourg, véritable organe de pouvoir de la classe ouvrière, et l'insurrection de Moscou en décembre.

Depuis les années 1880, la Russie connaissait un développement industriel rapide. Elle comptait un million d'ouvriers d'usine en 1880, plus de trois millions en 1897, plus encore en 1905. Il s'y ajoutait six millions d'autres prolétaires, sur un total de 150 millions d'habitants, principalement des paysans misérables. Une grande partie des ouvriers était concentrée dans d'énormes usines où la technique la plus moderne côtoyait les rapports sociaux les plus brutaux. « *L'industrie la plus concentrée de l'Europe sur la base de l'agriculture la plus primitive. La machine gouvernementale la plus puissante du monde qui utilise toutes les conquêtes du progrès technique pour entraver le progrès historique de son pays* », telle était, selon Trotsky, la Russie de 1905. Les journées de travail y duraient rarement moins de 11 heures, les amendes diminuaient fréquemment des salaires déjà misérables, les grèves et les syndicats étaient évidemment interdits. Non seulement les éventuels « meneurs » étaient licenciés sur-le-champ, mais la police les recherchait, les arrêtait, les tabassait. Même les caisses de secours pour les accidentés du travail, les veuves et les orphelins étaient interdites. Les licenciements étaient à la discrétion du patron, rien ne protégeait les travailleurs contre le chômage, les accidents, la vieillesse.

L'essor du capitalisme... et des grèves

Cette Russie était donc un paradis pour les « investisseurs » comme on dirait aujourd'hui. 25 % des capitaux français placés à l'étranger avant la guerre de 1914-1918 étaient investis en Russie. C'était, entre autres, le fameux « emprunt russe » par lequel n'importe quel rentier français pouvait avoir sa part du boom des pétroles de Bakou, de l'aventure du train transsibérien, du marché de l'équipement de l'armée russe et, de manière plus générale, de l'exploitation du prolétariat du pays. L'argent drainé et placé par les grandes banques françaises, anglaises, allemandes servait en même temps à développer la production russe et à soutenir le pouvoir du tsar, sa police et son armée, gardiennes de l'ordre nécessaire à une exploitation sans frein. Les

considérait en revanche que la naissance du prolétariat en Russie renforçait le camp du prolétariat mondial et estimaient que ses premières luttes étaient un gage pour l'avenir.

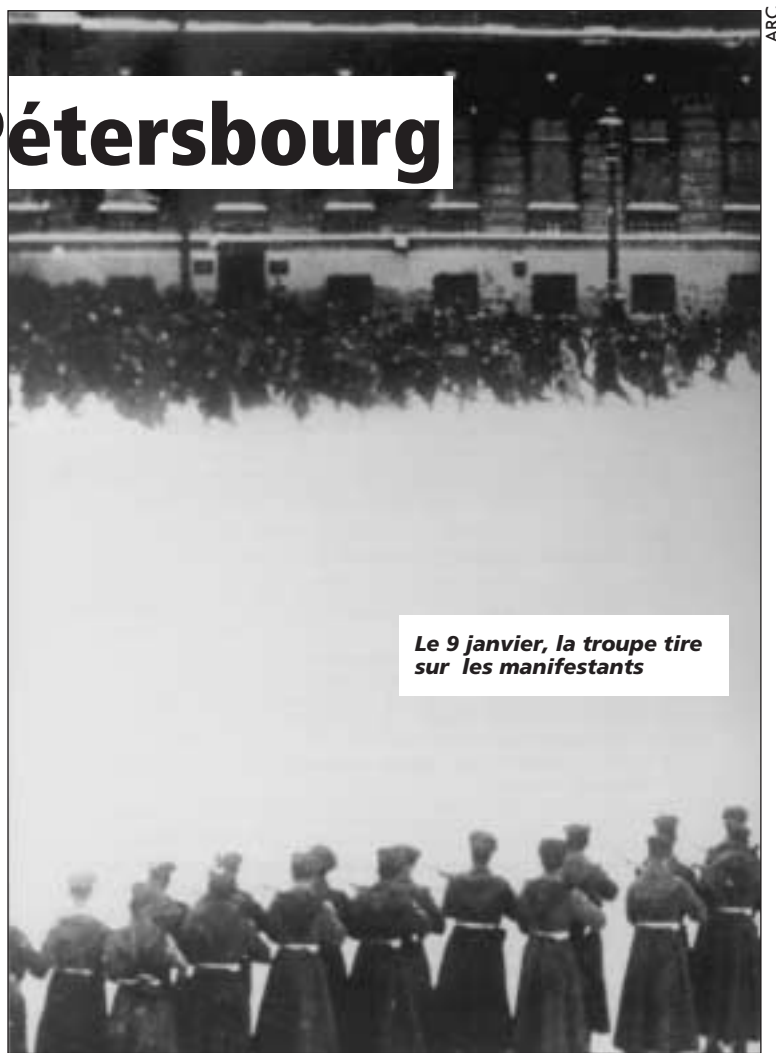
À partir de 1903 les grèves ouvrières, déjà nombreuses, firent un pas de plus. Elles embrasaient souvent toute une ville ou même toute une région. Les ouvriers quittaient le travail, se rassemblaient dans les rues dans de grands meetings et exposaient leurs revendications. Les grèves prirent souvent un tour politique, les ouvriers grévistes manifestant pour une assemblée constituante, la liberté de presse et de réunion, la libération des prisonniers politiques. L'État envoyait les Cosaques contre les rassemblements ouvriers et déportait en Sibérie les leaders, souvent des militants socialistes. Par ailleurs, il créa aussi lui-même des associations capables d'exposer certaines revendications ouvrières, tout en restant, espérait le ministre de l'Intérieur, étroitement encadrées par la police. Ne pouvant empêcher les protestations ouvrières, la police du tsar voulait au moins tenter de les contrôler et de les limiter.



La grève devant les usines Poutilov, en janvier 1905.

profits étaient rapatriés dans les maisons mères de Paris, Londres ou Berlin. À l'époque les militants socialistes n'appelaient pas cela « mondialisation » mais tout simplement « expansion du capitalisme ». D'ailleurs si les socialistes français ou allemands critiquaient les placements de leurs capitalistes en Russie, c'était parce que ces emprunts constituaient un soutien politique au pouvoir dictatorial du tsar. Ils

Ces artifices allaient s'avérer impuissants à enrayer la crise qui menaçait le régime. En février 1904 une guerre pour la domination du nord de la Chine éclatait entre la Russie et le Japon. Les généraux russes y firent la preuve de leur incompétence et se déconsidérèrent par leurs défaites, leur morgue et leurs concussions. Le régime, à l'image de ses généraux, était pourri.



Le 9 janvier, la troupe tire sur les manifestants

De la répression à la révolution

C'est dans cette situation que, le 3 janvier 1905 (selon l'ancien calendrier), la grève commença à l'usine Poutilov, la plus grande usine métallurgique de Saint-Petersbourg, capitale économique et culturelle de l'empire russe. La grève était théoriquement encadrée par une de ces sociétés d'origine policière, la « Société des ouvriers des fabriques et des usines » dont le leader était le pope Gapone. Les ouvriers de Poutilov entraînaient ceux des autres usines. Le 7 janvier il y avait 140 000 grévistes dans la ville. Les grévistes, toujours sous l'autorité de Gapone, se réunissaient par usine ou par quartier pour discuter, approuver et signer les termes de la pétition à porter au tsar le dimanche suivant. Comme dans les cahiers de doléances de 1789, en France, on y trouvait toutes les revendications populaires : depuis les courants d'air dans les ateliers jusqu'à l'exigence d'une assemblée constituante, de la journée de huit heures aux libertés civiles individuelles. Dans ces assemblées les militants socialistes, quelques centaines en contact avec quelques milliers d'ouvriers, militaient pour que la manifestation ait des mots d'ordre politiques. Ils ne furent pas écoutés. Les ouvriers dans leur grande majorité voulaient vraiment demander au tsar de les entendre et de les sauver. Ils ne voulaient ni drapeaux rouges, ni chants révolutionnaires, ni discours socialistes.

Ce 9 janvier les coups de

fusil et les sabres des cosaques se chargèrent de démontrer que le régime ne reculait pas devant le massacre d'ouvriers qui revendiquaient, fussent-ils encadrés par une association contrôlée par la police. C'est eux qui donnèrent le signal du début de la révolution.

À partir de ce jour, progressivement, l'ensemble de la classe ouvrière russe se leva contre le régime, passant de simples revendications sociales à un véritable mouvement révolutionnaire. Cependant, au bout de plusieurs mois d'effervescence, la classe ouvrière se retrouva seule. Les libéraux, bourgeois et petits bourgeois, trahirent le mouvement révolutionnaire en se contentant des promesses de réformes faites par le tsar. Il y eut des mutineries comme celle, restée fameuse, du cuirassé *Potemkine*, à Odessa. Mais, dans l'ensemble, l'armée resta fidèle au tsar, à l'image de ceux qui formaient ses gros bataillons, l'immense paysannerie russe.

Dans les années qui suivirent, le mouvement ouvrier allait refluer, mais la classe ouvrière n'était nullement brisée et la tradition révolutionnaire de 1905 restait bien vivante. Après qu'en février 1917 le régime tsariste s'écroula, discrédité cette fois par son comportement dans la terrible boucherie de la guerre mondiale, ce fut cette même classe ouvrière qui sut se porter à la tête de la révolution. Et elle put cette fois, en octobre 1917, conquérir le pouvoir.

Paul GALOIS



• Enfants étrangers expulsés

Au tribunal de Bobigny, des Centrafricains ayant tenté de refuser leur expulsion.

Une ignominie

Quatre mineurs de moins de 15 ans, menacés d'expulsion, ont été retenus dans la zone d'attente de l'aéroport de Roissy (Seine-Saint-Denis) durant le week-end des 8 et 9 janvier. Une de ces enfants âgée de 4 ans a été aussitôt renvoyée en Centrafrique alors qu'elle avait été emmenée par son père, résident régulier, et que sa mère l'attendait à l'aéroport.

L'Association Nationale d'Assistance aux Frontières pour les Étrangers (ANAFE) cite bien d'autres exemples d'enfants menacés de renvoi, placés en zone d'attente, puis parfois réacheminés vers leur pays d'origine alors que leurs parents les attendent en France. Comme cette adolescente congolaise de 14 ans qui a été retenue en « ZAPI3 », c'est-à-dire dans une zone pour

personnes en instance d'être expulsées. D'après l'ANAFE, arrivée le 25 décembre, elle aurait été renvoyée une première fois « menottée pendant tout le voyage » en Chine, pays par lequel elle avait transité pour venir en France. La Chine l'ayant refoulée, elle s'est retrouvée une seconde fois, à Roissy, en zone d'attente.

Il n'existe pas de statistiques officielles estimant le nombre de mineurs expulsés. Mais selon la présidente de l'ANAFE, Hélène Gascon, c'est probablement la quasi-totalité des mineurs qui tentent de parvenir en France qui sont refoulés. Elle souligne par ailleurs combien ces enfants placés, comme les adultes, en zone d'attente sont en danger. « Un mineur isolé, déclare-t-elle, qui se présente seul aux frontières est, de fait, en

danger, et il a fui un danger inhabituel. Nous pensons donc qu'il devrait avoir immédiatement accès aux dispositifs de protection de l'enfance pour que toutes les recherches soient faites, afin de le confier en de bonnes mains. »

Grâce aux militants de ces associations, et à des enseignants qui, de leur côté, sont de plus en plus confrontés à l'expulsion d'élèves sans papiers, quelques-uns parmi ces jeunes trouvent cependant parfois un appui.

La politique d'expulsions du gouvernement est scandaleuse, et ces expulsions de mineurs, encore plus vulnérables, qui viennent souvent de pays dévastés par la guerre et la misère, touchent à l'ignominie.

Aline RETESSE

• Certificat d'hébergement

Les lois de l'hospitalité rétrécissent

Le gouvernement souhaite rendre plus difficile le séjour gratuit, en famille ou chez des amis, d'étrangers n'appartenant pas à des pays de la Communauté européenne. Pour leur délivrer un visa, les consulats de France leur demandent un certificat d'hébergement, délivré en France par la mairie. Or une circulaire du ministère de l'Intérieur, en application de la loi Sarkozy sur l'immigration, a durci encore les conditions à remplir, à partir du 1^{er} janvier 2005, pour obtenir ce certificat.

Jusqu'ici, la personne qui se proposait d'accueillir un étranger devait simplement préciser son identité, son adresse, le nombre de personnes accueillies et la durée de leur séjour. Il faudra désormais justifier d'une surface minimum de 14 m² par personne présente dans l'appartement (les enfants comptant comme les adultes), d'équipe-

ments spécifiés, pour les sanitaires aussi bien que pour le chauffage et la cuisine. Dans ces conditions-là, bien des familles françaises n'auraient pas le droit d'accueillir chez elles un cousin de province !

Les maires sont tenus de vérifier tout cela, avant de délivrer le certificat. C'est ce que leur imposaient déjà les lois Pasqua, avant que le gouvernement Jospin n'abroge ces dispositions.

Dans le 14^e arrondissement de Paris, on a même exigé des premiers demandeurs la présentation de trois fiches de paye, soi-disant pour vérifier qu'ils sont bien capables de subvenir aux besoins de leurs hôtes.

Et les exigences ne se limitent pas à celui qui accueille. La personne hébergée doit, en plus du visa (30 à 50 euros, selon le pays d'origine), payer 15 euros de timbre fiscal pour l'Office

des migrations internationales et souscrire une assurance médicale et hospitalière, avec une garantie minimum de 30 000 euros. Cette assurance coûte plus de 30 euros pour une semaine, plus de 100 euros pour deux à trois mois.

Ces conditions ne poseront guère de problèmes aux plus riches. Les seuls à être pénalisés seront les milieux populaires, en particulier les immigrés voulant accueillir des membres de leur famille.

Une étude avait montré qu'à Paris, après l'entrée en vigueur des lois Pasqua, un quart seulement des demandes de certificat d'hébergement étaient acceptées, contre 85 % auparavant. Voilà ce que voudrait renouveler la droite au gouvernement, en pire.

Vincent GELAS

Il y a cent ans mourait Louise Michel



Louise Michel est morte le 9 janvier 1905. Avec elle disparaissait une des figures militantes qui marquèrent le mouvement ouvrier et le mouvement révolutionnaire de la fin du 19^e siècle.

Née en 1830, elle se rangea très tôt dans le camp des opprimés. En 1853, jeune institutrice, elle refusa d'enseigner dans les établissements officiels qui, sous le Second Empire, celui de Napoléon III, imposaient que l'on prête serment à l'empereur. Elle refusa aussi la tutelle de l'Église catholique, se retrouva dans une école dite « libre », dégagee de l'emprise des autorités réactionnaires. Républicaine sous un régime impérial, elle avait remplacé la prière obligatoire dans les écoles officielles par le chant de *La Marseillaise*, qui symbolisait alors la Révolution de 1789 et la révolution de 1848, et n'était pas encore devenu l'hymne officiel de la France bourgeoise.

Tout naturellement elle se retrouva parmi les milieux d'opposition à l'Empire, en particulier les plus radicaux. Côté des milieux blanquistes, elle fit sienne les idées socialistes. Tout aussi naturellement, elle fut aux premiers rangs des combattants de la Commune de Paris de 1871, d'abord ambulancière, puis animatrice d'un club révolutionnaire et combattante à l'égal des hommes dans un bataillon de marche contre les Versaillais.

La Commune une fois écrasée, la répression fut sans pitié. Au bas mot, il y eut plus de 30 000 massacrés, au moins 10 000 condamnations parmi ceux qui ne purent fuir vers l'exil. Les Versaillais ayant pris sa mère en otage, Louise Michel se constitua prisonnière pour la faire libérer. Devant le tribunal militaire, elle revendiqua toutes les actions de la Commune.

Condamnée à la forteresse, elle fut finalement reléguée en Nouvelle-Calédonie.

Dans cette île, récemment conquise par la France, elle se montra attentive au sort de la population canaque, y fonda une école, se rangea là encore aux côtés des opprimés. En particulier, elle dénonça la répression de la révolte des Canaques de 1878, sauvagement écrasée par l'armée française qui n'hésita pas à incendier les forêts, brûlant vifs les révoltés qui s'y étaient réfugiés.

Libérée par l'amnistie générale des communards, en juillet 1880, elle revint en France. Elle se rallia alors aux idées anarchistes, dont elle fut la propagandiste infatigable, multipliant les réunions publiques en France et dans les pays voisins.

Durant cette période, autant sa popularité grandit dans le monde du travail, autant elle suscita la haine et le mépris chez les possédants et les bien-pensants. C'est ainsi qu'en 1883, elle fut à nouveau jugée et condamnée à six ans d'emprisonnement, rendue responsable du pillage d'une boulangerie au cours d'une manifestation de chômeurs à Paris. Celle que ses adversaires qualifiait de « pétroleuse », « d'incendiaire » ou encore, avec une pointe de mépris condescendant, de « vierge rouge », mourut au cours d'une de ses tournées de réunions publiques, à Marseille, sans jamais rien renier de son idéal et de ses combats.

Féministe, non seulement en discours, mais en action, militante du mouvement ouvrier, elle fut au premier rang de ceux qui construisirent le mouvement ouvrier en France, dans sa diversité, sa richesse, et la rudesse de ses combats.

Alain VALLER